

RÉUNION DU LUNDI 23 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq le 23 juin à 10 heures 08 dans la salle Max Lejeune de l'Hôtel des Feuillants située 53 rue de la République à Amiens, sous la présidence de Mme Christelle HIVER, Présidente du Conseil départemental.

SECRETARE DE SEANCE : M. Pascal BOHIN

ETAIENT PRESENTS : M. Franck BEAUVARLET, Mme Catherine BENEDINI-POLLEUX, M. Laurent BEUVAIN, M. Arnaud BIHET, M. Jean-Michel BOUCHY, M. Christophe BOULOGNE, Mme Virginie CARON-DECROIX, Mme Sabine CARTON, Mme Zohra DARRAS, M. Hubert de JENLIS, Mme Isabelle de WAZIERS, Mme Margaux DELÉTRÉ, M. Bertrand DEMOUY, M. Frédéric DEMULE, Mme Valérie DEVAUX, M. Guillaume DUFLOT, Mme Esra ERCAN, Mme Dolorès ESTEBAN, M. Frédéric FAUVET, Mme France FONGUEUSE, M. Stéphane HAUSSOULIER, Mme Josiane HÉROUART, Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, M. Olivier JARDÉ, Mme Valérie KUMM, M. Wilfried LARCHER, M. Jannick LEFEUVRE, Mme Brigitte LHOMME, Mme Françoise MAILLE-BARBARE, Mme Jocelyne MARTIN, M. Emmanuel NOIRET, M. Jean-Louis PIOT, Mme Guillemette QUIQUEMPOIS, Mme Françoise RAGUENEAU, Mme Guislaine SIRE, M. Laurent SOMON, M. Jean-Jacques STOTER, Mme Nathalie TEMMERMANN, M. Angelo TONOLLI, Mme Julie VAST

EXCUSÉS : Mme Monique ÉVRARD, M. Claude HERTAULT, M. René LOGNON, M. Jean-Claude RENAUX

Le quorum étant atteint, Mme la Présidente ouvre la séance.

Elle salue les membres de l'Assemblée ainsi que les anciens Conseillers généraux et départementaux présents dans l'assistance et souligne la présence du Colonel Sébastien PLANCHON, nouveau directeur départemental du Service départemental d'incendie et de secours de la Somme (SDIS 80), ainsi que celle de M. Fabrice VIGNE, payeur départemental.

Mme la Présidente rappelle que la séance est retransmise en direct sur le site Internet et les réseaux sociaux du Département et invite les membres de l'Assemblée à prendre connaissance des documents remis sur table qu'elle liste et décrit.

Mme la Présidente soumet à l'approbation des membres de l'Assemblée le procès-verbal de la séance des 31 mars et 1^{er} avril 2025, qui leur a été préalablement adressé, et a été affiché à l'entrée de la salle des délibérations. Après prise en compte des demandes de corrections formulées par M. STOTER, il est procédé au vote à main levée du procès-verbal, qui est approuvé à l'unanimité.

Mme la Présidente donne lecture des pouvoirs qui lui ont été remis : M. LOGNON pour Mme QUIQUEMPOIS, M. RENAUX pour M. BEUVAIN, M. SOMON pour Mme HIVER, M. HERTAULT pour Mme MARTIN et Mme ÉVRARD pour M. NOIRET.

Mme la Présidente donne lecture de son discours d'ouverture, qui figure en annexe au présent procès-verbal.

Puis, elle informe les membres de l'Assemblée de sa décision de déléguer en totalité la politique agricole à M. NOIRET, en reconnaissance de son expertise et de ses compétences dans ce domaine.

M. FAUVET au nom du groupe « La Somme en commun » et Mme ERCAN, au nom du groupe « Avenir solidaire et durable » donnent lecture de leurs discours respectifs.

(L'intégralité de leur intervention figurent en annexe au présent procès-verbal).

Au nom du groupe « Gauche démocrate républicaine », M. BEUVAIN note une « certaine sévérité » exprimée par Mme la Présidente à l'égard de « celles et ceux qui ont décidé d'asphyxier financièrement le Département ». Tout en soulignant la justesse du diagnostic posé quant aux difficultés budgétaires actuelles, il regrette néanmoins l'absence de propositions concrètes susceptibles de permettre à la collectivité de retrouver une santé financière et réitère la proposition de l'opposition d'émettre un titre de recettes à l'encontre de l'État afin d'obtenir le remboursement des sommes engagées par le Département au titre des dépenses de solidarité, non intégralement compensées.

S'agissant du Compte financier unique (CFU) soumis à l'examen de l'Assemblée, M. BEUVAIN souligne un nouvel excédent budgétaire, tout en constatant une dégradation des comptes publics, mais également une augmentation de la capacité de désendettement et une diminution des niveaux d'épargne de la collectivité. Par ailleurs, il considère que les révisions et annulations de crédits nuancent les fortes ambitions d'investissement exprimées lors du vote du budget.

Concernant l'expérimentation de l'accompagnement renforcé des bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA), M. BEUVAIN exprime ses doutes quant à l'extension à tout le territoire départemental des effets positifs obtenus sur deux territoires d'action sociale, dans la mesure où il est confirmé que les moyens financiers et humains nécessaires ne seront pas réunis pour assurer efficacement l'accompagnement des bénéficiaires. Il constate que le débat nourrit autour de l'accompagnement renforcé a contribué à alimenter les tensions sociales en opposant « ceux qui gagnent peu et ceux qui ne gagnent rien » alors que l'argent doit, selon lui, être cherché ailleurs. Il conclut son propos en proposant une solution concrète pour résoudre les difficultés financières auxquelles l'Assemblée départementale est confrontée : « envoyer un huissier à l'Élysée ».

Au nom du groupe « Unis pour la Somme » et « Somme droite, centre et indépendants », Mme DEVAUX donne lecture de son discours qui figure en annexe au présent procès-verbal.

Après avoir remercié Mme DEVAUX, Mme la Présidente revient sur certains propos précédemment tenus par les élus de l'opposition.

Après avoir rappelé que chaque année, environ 50 millions d'euros de dépenses de solidarité restent à la charge du Département, faute de compensation intégrale de la part de l'État, soit un manque à gagner, cumulé depuis 2002, estimé à un milliard d'euros, Mme la Présidente trouve la proposition d'émission d'un titre de recettes intéressante quoique juridiquement inadaptée, comme le démontre un précédent contentieux engagé par des Départements et s'étant soldé par un échec en appel.

S'adressant ensuite à M. FAUVET et Mme ERCAN, Mme la Présidente considère que leurs interventions peuvent être résumées en « trois dé » : déni, désinformation et démagogie.

En réponse à leurs critiques respectives portant notamment sur la constitution d'une « cagnotte » et le recours insuffisant à l'emprunt, Mme la Présidente rappelle qu'en 2024, 25 millions d'euros ont été puisés dans les réserves et qu'un emprunt de 21 millions d'euros a également été contracté. Après avoir comparé la gestion du budget départemental à celle d'un budget familial, elle insiste sur la nécessité de préserver la capacité d'emprunt de la collectivité auprès des banques et précise, à cet égard, que la santé financière du Département a récemment été jugée saine par la Banque européenne d'investissement (BEI) puisqu'un emprunt d'un montant de 45 millions d'euros a été obtenu à des conditions financières satisfaisantes et permettra de réaliser des opérations d'investissement telles que la construction de deux collèges ou la réhabilitation du Centre administratif départemental (CAD).

Mme la Présidente considère que les solutions proposées par l'opposition pour faire face aux difficultés budgétaires auxquelles le Département est confronté, et qui consisteraient notamment à recourir massivement à l'emprunt ou à puiser dans les réserves, dégraderaient les ratios et « programmeraient la mort du Département ». Elle conclut son propos en affirmant que les difficultés actuelles relèvent, non pas d'une mauvaise gestion, mais d'une perte de maîtrise de la collectivité sur ses recettes, trop dépendantes de l'État.

Revenant sur les propos tenus par M. FAUVET qui juge insuffisants les moyens budgétaires consacrés aux collèges, Mme la Présidente rappelle que les collèges Charles Bignon à Oisemont et Rosa Parks à Amiens sont concernés par des opérations de reconstruction et restructuration, et précise que le budget des collèges a augmenté de 1,5 million d'euros en fonctionnement et de 1,7 million d'euros en investissement.

Évoquant le budget consacré à la culture, Mme la Présidente reconnaît la baisse de l'enveloppe prévue, mais rappelle que 6,5 millions d'euros ont été maintenus en fonctionnement, et 800 000 euros en investissement, d'autres Départements n'ayant pu faire les mêmes choix. Mme la Présidente salue, par ailleurs, le travail de pédagogie mené par Mme DELÉTRÉ auprès des partenaires associatifs et institutionnels qui, selon elle, comprennent que les choix sont contraints, la culture ne relevant pas des compétences obligatoires du Département.

Concernant les propositions budgétaires permettant d'augmenter les recettes départementales, Mme la Présidente dit assumer l'augmentation du taux de la taxe d'aménagement qui permettra de renforcer la politique en faveur des Espaces naturels sensibles (ENS).

Elle rappelle, par ailleurs, que la mise en place de la taxe additionnelle sur la taxe de séjour, dont les recettes sont affectées au développement touristique du territoire, et l'augmentation du taux des droits de mutation à titre onéreux (DMTO), ont été votées à l'unanimité, et exprime son incompréhension face aux vives critiques aujourd'hui formulées par les membres de l'opposition sur les mêmes sujets. Enfin, Mme la Présidente rappelle que des augmentations successives de fiscalité foncière ont été décidées entre 2009 et 2012 alors que sous les présidences de MM. SOMON et HAUSSOULIER le pouvoir fiscal n'a pas été exercé. Elle souligne que les augmentations aujourd'hui proposées sont « justifiées et motivées », comme ceci sera démontré au cours de la séance.

Revenant sur les propos de M. BEUVAIN qui regrette l'absence de proposition de « remède ou protocole », Mme la Présidente redit sa volonté d'assurer l'exercice des compétences obligatoires du Département et de maintenir la capacité d'investissement de la collectivité dans un contexte marqué par l'absence de pouvoir de décision en matière fiscale. Réfutant les propos de Mme ERCAN qui alléguait « l'absence d'une vision d'avenir », elle rappelle que les investissements s'élevaient à 122 millions d'euros en 2024 et demeurent, en 2025, plus importants que dans d'autres Départements.

En sa qualité de secrétaire de séance, M. BOHIN annonce l'examen de sept vœux et trois motions et indique, par ailleurs, que les réponses aux trois questions orales présentées seront apportées avant l'examen respectif des rapports des deuxième, troisième et cinquième commissions.

Mme la Présidente invite les quatre élus concernés par un risque de conflit d'intérêts à se référer au document déposé sur table.

25.1.22 COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2024 – Mme Isabelle de WAZIERS, présidente, rapporteure, conclusions adoptées

Mme de WAZIERS présente les propositions du rapport examiné.

M. STOTER indique que le groupe « La Somme en commun » votera en faveur de ce rapport tout en précisant que l'opposition n'aurait pas fait les mêmes choix.

Mme la Présidente cède la présidence de la séance à Mme de WAZIERS et quitte la salle des délibérations.

Il est procédé au vote électronique. Le CFU est adopté.

Mme la Présidente revient dans l'hémicycle et reprend la présidence.

S'agissant d'un exercice au cours duquel la fonction exécutive a été assurée en partie par M. Stéphane HAUSSOULIER, M. STOTER soulève la question de sa présence dans l'hémicycle pendant le vote du compte financier unique 2024.

Mme la Présidente indique que la réponse à cette question sera apportée aux membres de l'Assemblée après saisine du service juridique.

25.1.23 RELÈVEMENT DU TAUX DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT (MISSION 1) – Mme Isabelle de WAZIERS, présidente, rapporteure, conclusions adoptées

Mme de WAZIERS présente les propositions du rapport examiné.

M. TONOLLI annonce que le groupe « Avenir solidaire et durable » votera en faveur de de l'augmentation du taux de la taxe d'aménagement proposée qui présente un intérêt majeur selon lui : cette taxe étant fléchée notamment au bénéfice des Espaces naturels sensibles (ENS), permettra de stabiliser les recettes actuellement en baisse en raison de la diminution du nombre de constructions immobilières et de maintenir le financement du programme prévu pour la réalisation du schéma tel que défini pour les dix prochaines années, pour un coût estimé à 47 millions d'euros.

Mme la Présidente remercie M. TONOLLI pour sa position qu'elle juge cohérente avec celle adoptée lors de l'instauration de la taxe additionnelle sur la taxe de séjour, également fléchée vers l'amélioration de l'attractivité touristique.

Tout en soulignant l'intérêt de l'augmentation du taux de la taxe qui va notamment permettre le maintien du financement au bénéfice du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) de la Somme, M. STOTER suggère de développer une communication pédagogique à destination des personnes assujettis à ladite taxe, dans l'objectif d'apaiser les mécontentements qu'elle peut susciter au moment du paiement.

Mme la Présidente partage la remarque de M. STOTER.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées :

VOTES : Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

25.1.24 OPÉRATIONS FINANCIÈRES – RÉVISIONS ET ANNULATIONS DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) ET DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AE) (MISSION 1) – Mme Isabelle de WAZIERS, présidente, rapporteure, conclusions adoptées

Mme de WAZIERS présente les propositions du rapport examiné.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées :

VOTES : Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

25.1.25 OPÉRATIONS FINANCIÈRES – TAXE ADDITIONNELLE AUX DROITS D'ENREGISTREMENT SUR LES MUTATIONS – RÉPARTITION DU PRODUIT 2024 (MISSION 1), Mme Isabelle de WAZIERS, présidente, rapporteure, conclusions adoptées

Mme de WAZIERS présente les propositions du rapport examiné.

M. STOTER revient sur les propos tenus précédemment par Mme la Présidente au sujet de l'augmentation de la fiscalité foncière décidée par la majorité départementale entre 2009 et 2011. Il précise tout d'abord que les pourcentages d'augmentation rappelés qui, reconnaît-il, « peuvent paraître énormes », ne se traduisent pas directement sur l'avis d'imposition et considère qu'une « juste » comparaison entre les chiffres devrait être fondée sur les taux effectifs portés sur les avis d'imposition.

M. STOTER insiste, ensuite, sur le contexte socio-économique dans lequel les décisions de la majorité départementale ont été prises au cours de la période mentionnée et évoque en particulier l'année 2011, marquée par une forte hausse du nombre de bénéficiaires du RSA en lien avec la crise économique de 2008. Il conclut son propos en affirmant que la majorité départementale d'alors faisait preuve de responsabilité.

Mme la Présidente reconnaît que les chiffres peuvent être présentés et interprétés différemment et qu'elle a fait le choix de mentionner les augmentations évoquées sous l'angle de leur évolution brute et non en valeur absolue. Elle remercie M. STOTER de son intervention qui insiste sur la nécessité de resituer les décisions politiques dans leur contexte. Elle confirme que les élus du Département et ceux de toute collectivité sont guidés par le même impératif :

trouver les recettes nécessaires afin d'assurer les charges qui leur incombent et améliorer le cadre de vie des citoyens. C'est, dit-elle, ce que fait aujourd'hui la majorité actuelle en prenant des décisions responsables et adaptées au contexte imposé au Département.

À titre de comparaison, Mme de WAZIERS apporte des précisions chiffrées sur l'évolution de la TADEM dans les départements voisins.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées :

VOTES : Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

25.1.26 DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT DES DÉPARTEMENTS (MISSION 1) – Mme Isabelle de WAZIERS, présidente, rapporteure, conclusions adoptées

Mme de WAZIERS présente les propositions du rapport examiné.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées :

VOTES : Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 1 (M. BEUVAIN)

25.1.27 MESURES DE GESTION FONDS EUROPÉENS (MISSION 1) – Mme Isabelle de WAZIERS, présidente, rapporteure, prise d'acte

Mme de WAZIERS présente les propositions du rapport examiné.

L'Assemblée prend acte du rapport relatif aux mesures de gestion fonds européens.

25.1.28 PILOTAGE ET MOYENS (MISSIONS 1 ET 2) – Mme Sabine CARTON, rapporteure, conclusions adoptées

Mme CARTON présente les propositions du rapport examiné.

Évoquant la généralisation du RSA rénové dans le cadre de laquelle la création de treize emplois de projet est proposée, M. FAUVET souligne qu'il s'agit d'emplois précaires et confirme ses craintes en ce qui concerne le soutien attendu de l'État qui, selon lui, ne permettra pas de financer l'intégralité des dépenses nécessaires à l'accompagnement efficace des bénéficiaires du RSA. Après avoir reconnu que le bilan de l'expérimentation menée sur les territoires concernés a mis en évidence un certain nombre de résultats intéressants, compte tenu des moyens financiers supplémentaires importants mis en jeu

et soutenus alors massivement par l'État, M. FAUVET exprime sa désapprobation sur un dispositif qu'il juge coercitif et qui, prédit-il, sera en définitive mis à la charge intégrale du Département.

Mme la Présidente affirme que les treize contrats de projet sont intégralement financés par l'État et confirme le bilan positif de l'expérimentation menée sur les deux territoires ainsi que le taux de satisfaction des bénéficiaires du RSA qui ont été accompagnés dans le cadre de cette expérimentation pour retrouver un emploi. Elle regrette néanmoins que les dépenses prises en charge par le Département pour assurer la généralisation du dispositif ne soient pas intégralement remboursées par l'État.

Mme la Présidente donne lecture du pouvoir qui lui a été remis : M. LEFEUVRE pour Mme de WAZIERS.

Mme DELÉTRÉ annonce ne pas prendre part au vote.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées :

VOTES : Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 1 (Mme DELÉTRÉ)

25.1.29 SÉCURITÉ (MISSION 9) – Mme Isabelle de WAZIERS, présidente, rapporteure, conclusions adoptées

Mme de WAZIERS présente les propositions du rapport examiné.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées :

VOTES : Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

25.1.30 REVALORISATION DU RSA AU 1^{er} AVRIL 2025, Mme Isabelle de WAZIERS, présidente, rapporteure, conclusions adoptées

Mme de WAZIERS présente les propositions du rapport examiné.

L'essentiel ayant déjà été dit sur l'objet du rapport présenté, M. FAUVET s'interroge sur la légalité de la délibération qui va être adoptée et exprime le souhait d'être informé de la position que le préfet prendra dans le cadre du contrôle de légalité.

Mme la Présidente confirme que l'information sera communiquée aux membres de l'Assemblée. Après avoir réaffirmé que la délibération proposée exprime une position de principe, commune à plusieurs Départements, afin que l'État cesse de prendre des décisions qui impactent le budget des Départements sans concertation préalable, elle rappelle que cette position de principe n'a pas d'incidence pour les bénéficiaires du RSA dans la mesure où ils perçoivent la revalorisation depuis le 1^{er} avril.

M. BEUVAIN espère une réaction de la part du préfet afin qu'un débat public puisse s'engager. Il accueille favorablement la démarche entreprise à travers la délibération soumise au vote de l'Assemblée qui, selon lui, traduit « une forme de résistance » face à l'État qui ne cesse d'imposer aux Départements des dépenses qu'ils ne décident pas, ce qu'il dénonce comme contraire à « l'esprit de décentralisation ».

Mme la Présidente souligne que le principe selon lequel tout transfert de compétences entre l'État et les collectivités territoriales s'accompagne de l'attribution de ressources équivalentes est inscrit dans la Constitution. Elle déplore l'inobservation par l'État de cette obligation, notamment en matière de dépenses sociales.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées :

VOTES : Pour : 34

Contre : 3

Abstention : 0

NPPV : 9 (Mme BENEDINI, M. BOULOGNE, Mme DARRAS, M. FAUVET, Mme HÉROUART, Mme KUMM, M. PIOT, M. STOTER et Mme TEMMERMANN)

25.1.31 RAPPORTS D'ACTIVITÉ 2024 DES SERVICES DU DÉPARTEMENT, Mme Isabelle de WAZIERS, rapporteure, prise d'acte

Mme de WAZIERS présente les propositions du rapport examiné.

M. FAUVET remercie les services pour le travail de collecte des données, et de mise en forme du document produit qui constitue une source d'information précise.

Mme la Présidente évoque « Le Roquelaure de la simplification de l'action des collectivités » dans le cadre duquel est envisagée une évolution dans la production de certains rapports d'activité, tel le Rapport social unique.

L'Assemblée prend acte des rapports d'activité 2024 des services du Département et du médiateur départemental.

(La séance est suspendue à 12 heures 12)

(La séance suspendue à 12 heures 12, est reprise à 14 heures 28)

PRÉSIDENTE : Mme Christelle HIVER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Pascal BOHIN

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Franck BEAUVARLET, Mme Catherine BENEDINI-POLLEUX, M. Laurent BEUVAIN, M. Arnaud BIHET, M. Jean-Michel BOUCHY, M. Christophe BOULOGNE, Mme Virginie CARON-DECROIX, Mme Sabine CARTON, Mme Zohra DARRAS, M. Hubert de JENLIS, Mme Isabelle de WAZIERS, Mme Margaux DELÉTRÉ, M. Bertrand DEMOUY, M. Frédéric DEMULE, Mme Valérie DEVAUX, M. Guillaume DUFLOT, Mme Esra ERCAN, Mme Dolorès ESTEBAN, M. Frédéric FAUVET, Mme France FONGUEUSE, M. Stéphane HAUSSOULIER, Mme Josiane HÉROUART, Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, M. Olivier JARDÉ, Mme Valérie KUMM, M. Wilfried LARCHER, M. Jannick LEFEUVRE, Mme Brigitte LHOMME, Mme Françoise MAILLE-BARBARE, Mme Jocelyne MARTIN, M. Emmanuel NOIRET, M. Jean-Louis PIOT, Mme Guillemette QUIQUEMPOIS, Mme Françoise RAGUENEAU, Mme Guislaine SIRE, M. Jean-Jacques STOTER, Mme Nathalie TEMMERMANN, M. Angelo TONOLLI, Mme Julie VAST

EXCUSÉS : Mme Monique ÉVRARD, M. Claude HERTAULT, M. René LOGNON, M. Jean-Claude RENAUX, M. Laurent SOMON

25.1.22 COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2024 – Mme Isabelle de WAZIERS, présidente, rapporteure, conclusions adoptées

Mme la Présidente informe les membres de l'Assemblée qu'après vérification par la direction des affaires juridiques, la présence dans la salle des délibérations de M. HAUSSOULIER lors du précédent vote du rapport n° 25.1.22 est susceptible d'affecter la régularité de la délibération afférente car, en application des dispositions légales, le président du Conseil départemental, « même s'il n'est plus en fonction », doit se retirer au moment du vote. Elle propose aux membres de l'Assemblée, qui acceptent, de procéder à un nouveau vote dans les conditions imposées par les textes

Mme la Présidente et M. HAUSSOULIER quittent l'hémicycle.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées :

VOTES : Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 10

NPPV : 0

Mme la Présidente et M. HAUSSOULIER rejoignent l'hémicycle. Mme la Présidente reprend la présidence de séance.

QUESTION ORALE :

Au nom du groupe « Avenir solidaire et durable », Mme VAST donne lecture d'une question orale relative aux contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) pour les services d'aide à domicile (SAAD), qui figure en annexe au présent procès-verbal.

En réponse, Mme RAGUENEAU explique tout d'abord que la Présidente du Conseil départementale sélectionne les SAAD en lançant annuellement des appels à candidature. Puis, elle communique les informations chiffrées relatives à la contractualisation avec les SAAD depuis 2022, année de lancement du premier appel à candidature :

- En 2023 : 20 candidatures retenues ; 14 CPOM signés,
- En 2024 : 6 candidatures retenues ; 4 CPOM signés,
- En 2025 : 4 candidatures retenues ; 3 CPOM en cours de conclusion.

Mme RAGUENEAU précise que les structures n'ayant pas signé de CPOM sont principalement des structures à but lucratif.

25.2.14 INSERTION, LOGEMENT ET EMPLOI (MISSION 4) – Mme Françoise RAGUENEAU, rapporteure, conclusions adoptées

Mme RAGUENEAU présente les propositions du rapport examiné.

Mme la Présidente accède à la demande de disjonction des programmes 0402, 0401 et 0404.

M. FAUVET exprime des craintes sur le contenu de la convention de gestion technique du RSA à conclure avec la Caisse d'allocations familiales (Caf) qui, selon lui, opère au bénéfice de cette dernière un transfert total de la gestion dudit dispositif. Il demande qu'une vérification de l'application de cette convention soit effectuée afin d'assurer l'effectivité du pouvoir décisionnel du Département, notamment dans le cadre du fonctionnement de la Commission de recours amiable (CRA).

Par ailleurs, il réaffirme que la généralisation du RSA rénové, bien qu'ayant eu certains résultats positifs notamment pour les familles monoparentales, engendre des coûts importants pour le Département, non intégralement financés par l'État, ce qui corrobore le constat précédemment dénoncé : le Département est mis aujourd'hui devant le fait accompli et est contraint de financer la généralisation décidée par l'État.

Mme la Présidente apporte des précisions relatives à la convention de gestion technique du RSA et accueille favorablement la suggestion de M. FAUVET visant à établir un bilan de l'application de la convention liant le Département à la Caf afin de s'assurer que les objectifs de simplification et d'efficacité sont atteints. Elle propose qu'un premier point soit fait dans un délai de six mois.

Faisant écho à l'intervention de M. FAUVET sur les ateliers destinés aux familles monoparentales bénéficiaires du RSA, Mme DARRAS témoigne de la satisfaction exprimée par les participantes. Néanmoins, elle relaye l'inquiétude des professionnels de terrain qui redoutent un arrêt de ces dispositifs, faute de moyens financiers pérennes.

Mme la Présidente confirme les propos de Mme DARRAS.

Il est procédé au vote électronique du programme 0402. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées :

VOTES : Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 1
NPPV : 0

M. BEUVAIN annonce qu'il ne prendra pas part au vote du programme 0404 concernant les garanties d'emprunt aux bailleurs sociaux dont il dénonce l'absence de réponse aux courriers qui leur sont adressés.

Il est procédé au vote électronique des programmes 0401 et 0404. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées :

VOTES : Pour : 27
Contre : 16
Abstention : 0
NPPV : 0

25.2.15 AUTONOMIE DES PERSONNES ÂGÉES ET DES PERSONNES HANDICAPÉES (MISSION 5) – Mme Françoise RAGUENEAU, rapporteure, conclusions adoptées

Mme RAGUENEAU présente les propositions du rapport examiné.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées :

VOTES : Pour : 45
Contre : 0
Abstention : 0
NPPV : 0

QUESTION ORALE :

Au nom du groupe « Avenir solidaire et durable », M. TONOLLI donne lecture d'une question orale relative à la nouvelle politique territoriale, qui figure en annexe au présent procès-verbal.

En réponse, M. BOHIN affirme que le Département de la Somme entend maintenir son soutien financier aux communes, malgré les contraintes budgétaires actuelles et futures et présente le calendrier prévisionnel des prochaines réunions de travail qui vont permettre aux élus de définir les contours de la future politique territoriale qui verra le jour en 2026. Il ajoute qu'un comité de pilotage, intégrant des élus de chaque groupe politique de l'Assemblée départementale, sera constitué afin de définir collectivement les modalités et les critères d'éligibilité des nouveaux dispositifs.

25.3.10 AVIS SUR LE PROJET DE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) DE L'AUTHIE – M. Franck BEAUVARLET, rapporteur, conclusions adoptées

M. BEAUVARLET présente les propositions du rapport examiné.

Mme la Présidente se réjouit de la finalisation du SAGE de l'Authie.

M. STOTER se félicite de cet aboutissement, soulignant que le SAGE de l'Authie était le seul parmi les quinze SAGE du bassin Artois-Picardie à ne pas disposer d'un document finalisé. Il insiste sur l'importance de ce document stratégique pour la gestion de l'eau, et suggère qu'une réflexion commune soit menée en vue de la création d'un Établissement public territorial de bassin (EPTB) regroupant les fleuves côtiers que sont la Bresle, la Somme, l'Authie et la Canche. Selon lui, cette instance permettrait d'avoir une vision stratégique partagée, sans empiéter sur les compétences opérationnelles des EPCI ou d'autres acteurs, tel le SYMCEA, Établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau (EPAGE), regroupant la Canche et l'Authie.

Mme la Présidente confirme les avancées récentes en faveur de la création d'un EPTB des fleuves côtiers. Elle précise qu'une étude est en cours sur le sujet et que de nouvelles réunions décisives sont prévues dès la rentrée.

M. STOTER nuance l'optimisme exprimé par Mme la Présidente et rappelle que la communication de l'étude juridique évoquée, confiée à un cabinet, n'est envisagée qu'à l'horizon du printemps 2026, soit après le renouvellement des élus actuellement en mandat. Il exprime son inquiétude quant à ce calendrier et s'interroge sur la possibilité de réduire ce délai.

Mme la Présidente reconnaît la pertinence de la remarque concernant le calendrier, et s'engage à évoquer la question avec le préfet.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions du rapporteur sont adoptées :

VOTES : Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

25.3.11 SCHÉMA DES ESPACES NATURELS DE LA SOMME 2025-2034 – M. Franck BEAUVARLET, rapporteur, conclusions adoptées

M. BEAUVARLET présente les propositions du rapport examiné.

M. STOTER salue l'inscription pertinente du schéma des ENS dans la durée, condition nécessaire, selon lui, à l'efficacité de ce type de politique publique. Il constate que 47 millions d'euros y seront consacrés sur dix ans, et que l'augmentation du taux de la taxe d'aménagement votée le matin même offrira une marge de manœuvre supplémentaire qui pourra, en cas de besoin urgent de protection des ENS, permettre une mobilisation rapide de crédits.

En lien avec la question orale précédemment formulée par M. TONOLLI, M. STOTER réitère sa demande de constitution d'un groupe de travail qui serait chargé d'établir un premier bilan de la politique territoriale suivie depuis trois ans et demi, afin de pouvoir en tirer les enseignements utiles dans le cadre de la définition de la prochaine politique. Il souligne l'urgence d'ouvrir la discussion si cette suggestion était retenue.

Mme la Présidente confirme l'intérêt de s'appuyer sur le bilan de la précédente politique afin d'en tirer toutes les conclusions pour ajuster au mieux les priorités d'action du Département en matière d'aménagement et d'investissement.

Revenant sur l'objet du rapport débattu, M. TONOLLI salue la pertinence du schéma des ENS à plusieurs titres : une gestion des ENS sur dix ans, c'est-à-dire une projection sur le long terme, indispensable pour répondre aux enjeux de biodiversité ; une planification budgétaire, adossée à la taxe d'aménagement permettant de garantir la faisabilité des actions inscrites ; le caractère opérationnel du schéma, structuré autour de trois axes et décliné en vingt-quatre fiches actions concrètes, avec d'importants projets notamment la restauration des Marais de Samara.

Néanmoins, M. TONOLLI exprime un regret concernant la méthode d'élaboration du schéma, estimant que les élus, en particulier les membres de la troisième commission, auraient pu être davantage associés. Il exprime le souhait que les élus soient systématiquement invités à participer aux futurs groupes de travail.

Mme la Présidente rappelle qu'une réunion de présentation qu'elle a co-présidée avec M. BEAUVARLET a été organisée en début d'année, réunion à laquelle tous les élus ont été invités afin de présenter le projet de schéma départemental des ENS et recueillir leurs observations et éventuelles propositions d'amendement.

En ce qui concerne le budget consacré à la réalisation de la politique définie dans le schéma, Mme la Présidente confirme que sur dix ans, le rythme de consommation des crédits sera différent d'année en année, certains projets dont la réalisation est prévue rapidement, tels ceux de Samara ou Eterpigny, mobilisant d'ores et déjà les crédits nécessaires. Elle ajoute qu'il sera également possible d'intervenir pour tout projet urgent afin d'assurer la protection d'un ENS.

Mme la Présidente donne lecture du pouvoir qui lui a été remis : Mme ESTEBAN pour Mme DARRAS.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions du rapporteur sont adoptées :

VOTES : Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

25.4.5 AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE (AD'AP) – M. Hubert de JENLIS, rapporteur, conclusions adoptées

M. de JENLIS présente les propositions du rapport examiné.

Compte tenu des contraintes budgétaires et techniques, et après échanges avec les services de l'État, Mme la Présidente précise que la prorogation de trois ans sera vraisemblablement insuffisante, une éventuelle adaptation future du calendrier pouvant d'ores et déjà être envisagée.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions du rapporteur sont adoptées :

VOTES : Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

25.4.6 BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS IMMOBILIÈRES AU TITRE DE L'ANNÉE 2024

– M. Hubert de JENLIS, rapporteur, prise d'acte

M. de JENLIS présente les propositions du rapport examiné.

M. STOTER met en lumière les acquisitions et cessions immobilières réalisées au cours des cinq dernières années et conclut qu'au cours de cette période le Département a davantage acheté que vendu.

Mme la Présidente exprime sa satisfaction au regard des acquisitions réalisées en faveur des ENS et souligne que dans le cadre du projet du Centre administratif départemental la cession de plusieurs immeubles est envisagée afin d'équilibrer l'opération.

L'Assemblée prend acte du bilan des acquisitions et des cessions immobilières au titre de l'année 2024.

25.4.7 INFRASTRUCTURES (MISSION 8) – M. Hubert de JENLIS, rapporteur, conclusions adoptées

M. de JENLIS présente les propositions du rapport examiné.

Mme la Présidente informe les membres de l'Assemblée que la convocation pour la Commission concessions relative au bassin de chasse du Crotoy a été envoyée.

Rappelant l'importance de ce sujet compte tenu de l'ensablement progressif du bassin de chasse qui compromet son efficacité, M. STOTER souligne l'intérêt de la procédure qui permettra à son terme, espère-t-il, de trouver un candidat capable de rendre le bassin de chasse opérationnel.

M. STOTER interroge également Mme la Présidente sur le nombre d'interventions précédentes ayant été effectuées pour extraire les sédiments du bassin.

Enfin, en référence à une précédente demande portant sur une évaluation de la pertinence des implantations des aires de covoiturage, il souhaite savoir si une révision du schéma départemental a été engagée, et le cas échéant, si des membres de l'opposition pourront y être associés.

Mme la Présidente indique ne pas disposer de l'information concernant le nombre d'extractions de sédiments d'ores et déjà réalisées dans le bassin de chasse du Crotoy.

S'agissant du schéma départemental des aires de covoiturage, Mme la Présidente précise que le sujet sera intégré à la révision du Plan pluriannuel d'investissement (PPI), dont la présentation est prévue en 2026.

Mme la Présidente donne lecture du pouvoir qui lui a été remis : Mme FONGUEUSE pour M. DUFLLOT.

Mme HOLLEVILLE-MILHAT indique que la dernière extraction de sédiments dans le bassin de chasse du Crotoy a été réalisée en 1998, et incombait à l'État. La prochaine sera donc la première à la charge du Département.

M. de JENLIS apporte des informations techniques s'agissant du phénomène de sédimentation dans le bassin de chasse du Crotoy et justifie la nécessité de procéder à l'extraction de deux millions de mètres cube de sédiments, actuellement accumulés et qui menacent la fonctionnalité du chenal. M. de JENLIS indique que l'opération d'extraction intéressent des entreprises, ce qui est positif, et va permettre de prendre en charge une opération qualifiée de complexe, en raison notamment de l'impossibilité de rejeter les sédiments en mer.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions du rapporteur sont adoptées :

VOTES : Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

QUESTION ORALE :

Au nom du groupe « La Somme en commun », M. FAUVET donne lecture d'une question orale relative à la sectorisation des collèges amiénois, qui figure en annexe au présent procès-verbal.

Mme CARON-DECROIX confirme que des réunions de la commission sectorisation sont d'ores et déjà prévues et auront pour objectifs d'analyser l'évolution démographique notamment dans les collèges amiénois et alentours, d'évaluer les bénéfices du premier volet de la sectorisation et de formuler des propositions. Elle ajoute qu'une concertation sera établie avec les collectivités concernées, notamment la Ville d'Amiens, les EPCI et communes concernées et que la communauté éducative sera pleinement associée. Elle souligne que la question de la sectorisation est régulièrement évoquée avec les chefs d'établissements lors des groupes de contact trimestriels.

25.5.12 CULTURE (MISSION 12) – Mme Margaux DELÉTRÉ, rapporteure, conclusions adoptées

Souhaitant réagir à deux interventions de l'opposition en début de session, Mme DELÉTRÉ affirme que, malgré les contraintes budgétaires, la politique culturelle du Département n'est « ni sacrifiée, ni abandonnée », les moyens consacrés à la culture ayant été renforcés depuis 2021. Elle illustre son propos en apportant des éléments chiffrés de soutiens financiers accordés à quelques structures en 2014 et 2025 afin de mettre en exergue un niveau d'accompagnement « bien supérieur » aujourd'hui.

Mme DELÉTRÉ ajoute que l'action culturelle du Département s'inscrit dans une volonté de rééquilibrer l'offre sur l'ensemble du territoire, en particulier dans les zones rurales.

Mme DELÉTRÉ présente les propositions du rapport examiné.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées :

VOTES : Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

25.5.13 BUDGET ANNEXE – HISTORIAL DE LA GRANDE GUERRE DE PÉRONNE (MISSION 10) – Mme Margaux DELÉTRÉ, rapporteure, conclusions adoptées

Mme DELÉTRÉ présente les propositions du rapport examiné.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées :

VOTES : Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

25.5.14 SPORT ET VIE ASSOCIATIVE (MISSION 13) – Mme Margaux DELÉTRÉ, rapporteure, conclusions adoptées

Mme DELÉTRÉ présente les propositions du rapport examiné.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées :

VOTES : Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

25.5.15 COLLÈGES ET ACTIONS ÉDUCATIVES (MISSION 12) – Mme Virginie CARON-DECROIX, rapporteure, conclusions adoptées

Mme CARON-DECROIX présente les propositions du rapport examiné.

M. FAUVET s'interroge sur les modalités de facturation des repas scolaires des élèves du premier degré. Par ailleurs, prenant note du nouveau tarif fixé à 7 euros, il sollicite la communication du tarif précédent afin de pouvoir mesurer l'évolution réelle du prix facturé.

Mme la Présidente répond que le tarif était de 3,10 euros. Elle précise que le nouveau tarif sera appliqué, non aux familles, mais aux collectivités compétentes concernées qui sollicitent l'accueil des élèves du premier degré au sein des cantines des collèges départementaux, et à qui il appartiendra d'adapter leur propre politique de soutien aux familles sur ce sujet.

M. FAUVET constate que son inquiétude s'avérait fondée dans la mesure où le tarif des repas va plus que doubler. Il s'interroge sur la capacité des communes concernées à intégrer cette hausse dans leur budget en cours d'année avec application dès la prochaine rentrée scolaire. Il conclut son propos en regrettant de découvrir tardivement ces nouveaux tarifs.

Mme CARON-DECROIX indique qu'un courriel a été adressé ce jour aux communes et EPCI concernés, et que des rendez-vous sont programmés afin d'expliquer l'augmentation tarifaire et d'évaluer le nombre d'élèves accueillis ainsi que l'impact de ces effectifs en termes budgétaires. Elle souligne que certaines collectivités ont déjà pris en compte cette modification tarifaire.

Prenant l'exemple de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre, Mme la Présidente confirme qu'après avoir étudié le projet de créer une restauration scolaire intracommunautaire, le choix a été fait de bénéficier de la mutualisation des moyens et des locaux du collège, cette solution demeurante économiquement plus avantageuse.

M. FAUVET demande de quelle manière la Communauté de communes répercute la hausse sur les familles.

Mme la Présidente indique que la décision finale sur les tarifs applicables aux familles relève de la compétence des assemblées délibérantes de chaque collectivité concernée, dont les élus, souligne-t-elle, sont informés des difficultés de certaines familles et les prennent en compte dans l'établissement des tarifs de la cantine scolaire.

Mme MARTIN mentionne quelques tarifs de restauration scolaire appliqués par quelques communes de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre.

Après avoir constaté une augmentation de 3,90 euros par repas, soit 41 440 repas servis annuellement, représentant une hausse des recettes de restauration de 161 616 euros, M. TONOLLI demande si cette augmentation sera réaffectée au budget des collèges pour l'achat de denrées alimentaires afin de favoriser l'achat des produits locaux et bio.

Mme CARON-DECROIX précise que l'année mentionnée par M. TONOLLI était exceptionnelle, compte tenu de l'accueil ponctuel d'un nombre accru d'élèves, les chiffres actuels étant légèrement inférieurs.

Mme la Présidente indique que 3,35 euros sont destinés aux collèges, le reste constituant une recette départementale.

M. TONOLLI souhaite obtenir une précision sur la répartition financière mentionnée.

Mme la Présidente explique que le calcul du prix de revient d'un repas scolaire intègre l'ensemble des charges de fonctionnement, raison pour laquelle une partie du prix payé revient au Département. Elle affirme que le calcul du prix de revient du repas a été réalisé au plus juste et s'avère inférieur aux prix pratiqués dans les autres Départements de la région Hauts-de-France.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées :

VOTES : Pour : 33

Contre : 3

Abstention : 10

NPPV : 0

M. STOTER demande si la collectivité dispose d'un bilan de l'expérimentation concernant l'interdiction des téléphones portables dans les collèges.

Mme CARON-DECROIX répond par la négative et évoque une piste de réflexion sur le sujet soulignant la nécessité d'y associer les chefs d'établissement.

25.5.16 BUDGET PARTICIPATIF – M. Guillaume DUFLOT, rapporteur, conclusions adoptées

M. DUFLOT présente les propositions du rapport examiné.

Constatant une « surreprésentation » des collèges parmi les lauréats (16 collèges sur 21 lauréats), M. TONOLLI suggère à nouveau d'organiser deux budgets participatifs distincts : l'un destiné aux collèges, le second destiné aux autres acteurs, afin d'équilibrer les chances de réussite.

M. TONOLLI note également que neuf projets sur seize ont pour objet la végétalisation des cours ce qui selon lui, devrait être intégré dans le budget d'investissement du Département, comme son groupe l'avait proposé dans le cadre d'un amendement au Budget primitif 2023. Il regrette que ces projets de végétalisation absorbent ainsi une part importante du budget participatif, et limitent corrélativement le financement d'autres initiatives. M. TONOLLI salue néanmoins la démarche et indique qu'il votera en faveur du rapport présenté.

M. DUFLOT ne partage pas l'analyse de M. TONOLLI concernant la surreprésentation des collèges. S'il reconnaît que les collèges peuvent avoir plus de facilité à porter des projets, il souligne que les trois premiers projets lauréats sont portés par des associations.

S'agissant des collèges, M. BEUVAIN observe, quant à lui, que leur surreprésentation profite davantage aux ensembles scolaires regroupant un nombre important d'élèves et de familles, et pointant les établissements scolaires privés qui participent au budget participatif, il considère que les crédits qui leur sont ainsi alloués pourraient constituer une forme détournée d'investissement non autorisé, leur permettant, dans le contexte actuel « de fuite du public vers le privé », de renforcer leur attractivité au détriment des établissements publics.

Après avoir précisé qu'il votera favorablement le rapport, M. STOTER exprime quelques regrets.

Tout d'abord, la règle de sélection des projets par le vote des citoyens induit, selon lui, une dispersion des voix dans le cas de la présentation de plusieurs projets dans un même canton. Il cite l'exemple du canton d'Ailly-sur-Somme, où des projets ont été retenus au titre des projets complémentaires, avec des écarts de voix très faibles entre plusieurs propositions. Par ailleurs, il déplore l'absence de projet lié à la thématique de l'eau. Enfin, M. STOTER regrette une nouvelle fois que le budget participatif s'échelonne sur deux exercices avec un budget initial d'un million d'euros limité à 800 000 euros réduisant d'autant le nombre de projets pouvant être soutenus.

Mme DARRAS témoigne de difficultés rencontrées par certaines personnes lors du vote et qui n'ont donc pas pu exprimer leur soutien aux projets.

Pour les personnes en difficulté pour toute démarche informatique, Mme la Présidente préconise de se rapprocher éventuellement des Maisons France Services.

S'adressant à M. STOTER, M. DUFLOT se déclare ouvert à une éventuelle modification des règles de vote du budget participatif, une commission pouvant être constituée sur le sujet.

Mme la Présidente accueille favorablement cette proposition.

Mme ERCAN remercie Mme de WAZIERS et lui exprime sa reconnaissance pour son implication dans le dispositif du budget participatif depuis plusieurs années.

Mme la Présidente remercie Mme ERCAN et donne lecture du pouvoir qui lui a été remis : M. HAUSSOULIER pour Mme HOLLEVILLE-MILHAT.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions du rapporteur sont adoptées :

VOTES : Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

Constatant l'absence de rapport en sixième commission, M. STOTER souhaite souligner deux points en lien avec l'alimentation des collégiens et plus largement la ruralité.

Faisant référence au salon Terr'eau Bio qui s'est tenu le 17 juin 2025 à Bayonvillers, il rappelle le soutien affirmé par la collectivité en faveur des agriculteurs engagés dans une production durable, locale et respectueuse de l'environnement, soulignant l'importance de cet engagement dans le contexte actuel de mutation agricole. M. STOTER fait part aux membres de l'Assemblée des résultats d'une étude menée par plusieurs associations sur la ruralité française, qui s'intitule « Paroles de campagnes : imaginaire et réalités de la ruralité française », étude qui met en lumière un sentiment de relégation des populations rurales. Selon cette étude, si les ruraux représentent un tiers de la population, ils occupent 80% du territoire, et une large majorité estime que les campagnes reçoivent moins de soutien de l'État qu'elles ne lui apportent. M. STOTER insiste sur la nécessité de prendre en compte ces réalités rurales dans les politiques publiques, soulignant que la ruralité est « l'un des rares modèles de territoire perçu comme porteur de stabilité, de solutions concrètes et de cohérence à long terme ».

Mme la Présidente remercie M. STOTER pour le partage de ces informations.

M. BEUVAIN annonce avoir commis une erreur lors du vote du rapport n° 25.1.6 et en sollicite la modification.

Mme la Présidente accède à la demande.

25.1.32 VŒU – PRÉSERVONS LA POLITIQUE DE COHÉSION EUROPÉENNE – Mme Isabelle de WAZIERS, présidente, rapporteure, vœu adopté

Mme de WAZIERS présente le vœu intitulé « Préservons la politique de cohésion européenne » déposé par les groupes « Unis pour la Somme », « Somme droite, centre et indépendants » et MM. Wilfried LARCHER et Frédéric DEMULE, qui figure en annexe au présent procès-verbal.

Il est procédé au vote électronique. Le vœu est adopté à l'unanimité :

VOTES : Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

25.1.33 VŒU – POUR UNE JUSTE RECONNAISSANCE DE NOS SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES, M. Frédéric DEMULE, rapporteur, vœu adopté

M. DEMULE présente le vœu intitulé « Pour une juste reconnaissance de nos sapeurs-pompiers volontaires » déposé par les groupes « Unis pour la Somme », « Somme droite, centre et indépendants » et par MM. Wilfried LARCHER et Frédéric DEMULE, qui figure en annexe au présent procès-verbal.

Il est procédé au vote électronique. Le vœu est adopté à l'unanimité :

VOTES : Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

25.2.16 MOTION – RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT À L'ACCÈS AU PÉCULE POUR LES JEUNES MAJEURS – Mme Zohra DARRAS, rapporteure, motion adoptée

Mme DARRAS présente la motion intitulée « Renforcer l'accompagnement à l'accès au pécule pour les jeunes » déposée par les groupes « La Somme en commun », « Gauche démocrate républicaine » et « Avenir solidaire et durable », qui figure en annexe au présent procès-verbal.

Mme la Présidente précise que cette motion a fait l'objet d'une réécriture en première commission.

Mme la Présidente donne lecture des pouvoirs qui lui ont été remis : M. BOULOGNE pour Mme KUMM et M. STOTER pour Mme BENEDINI.

Il est procédé au vote électronique. La motion est adoptée à l'unanimité :

VOTES : Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

25.2.17 VŒU – POUR UNE MEILLEURE PRISE EN CHARGE DE LA SANTÉ MENTALE DES JEUNES SAMARIENS – M. Olivier JARDÉ, rapporteur, vœu adopté

M. JARDÉ présente le vœu intitulé « Pour une meilleure prise en charge de la santé mentale des jeunes samariens » déposé par les groupes « Unis pour la Somme », « Somme droite, centre et indépendants » et par MM. Wilfried LARCHER et Frédéric DEMULE, qui figure en annexe au présent procès-verbal.

Mme la Présidente précise que ce vœu a fait l'objet d'une réécriture en première commission.

Mme QUIQUEMPOIS rappelle, qu'actuellement, on compte 2 700 assistantes sociales de l'Éducation nationale pour douze millions d'élèves, soit environ une assistante sociale pour 4 500 élèves. Elle se félicite que le vœu ait été reformulé afin de garantir les meilleures conditions d'accueil pour tous les élèves.

M. TONOLLI soutient ce vœu, saluant l'initiative prise sur le sujet de la santé mentale. Revenant sur les délais importants d'attente pour l'accès aux centres médico-psychologiques (CMP), il précise qu'à Abbeville, l'attente peut atteindre 18 mois et que le dispositif national « Santé Psy Jeunes » est inopérant faute de professionnels inscrits dans le réseau.

Il est procédé au vote électronique. Le vœu est adopté à l'unanimité :

VOTES : Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

25.2.18 VŒU – À PROPOS DES MENACES PESANT SUR L'ACTIVITÉ DU PLANNING FAMILIAL, M. Frédéric FAUVET, rapporteur, vœu rejeté

M. FAUVET présente le vœu intitulé « À propos des menaces pesant sur l'activité du Planning familial » déposé par les groupes « La Somme en commun », « Gauche démocrate républicaine » et « Avenir solidaire et durable », qui figure en annexe au présent procès-verbal.

Après avoir affirmé que les missions relatives à la santé sexuelle et à l'accompagnement familial sont essentielles, M. JARDÉ indique qu'en France, deux modes d'organisation de ces missions coexistent : une approche associative ou une prise en charge par les conseils départementaux. Dans la Somme, le choix est celui d'un pilotage départemental, avec treize centres de santé sexuelle (CSS) en gestion directe, et cinq en gestion indirecte. Il considère que le sujet du vœu ne reflète pas la situation du département et propose de voter contre.

M. FAUVET regrette la réponse apportée par M. JARDÉ.

Mme la Présidente souligne que les éléments de contexte du vœu concernent des décisions prises dans d'autres collectivités qui, rappelle-t-elle, agissent en fonction de leurs contraintes, de leurs contextes et priorités budgétaires. Estimant qu'il n'appartient pas à un Département de juger les choix faits par d'autres collectivités, Mme la Présidente recentre la discussion sur les décisions du Département et se félicite de l'introduction, cette année, de l'IVG médicamenteuse dans les CSS du territoire.

M. JARDÉ souligne l'efficacité des CSS dans le département, qui enregistrent plus de 11 000 consultations dont 2 500 en faveur des mineurs.

M. FAUVET rappelle que l'objet du vœu est d'apporter un soutien moral à une association dont l'action a contribué aux avancées collectives sur des sujets de société et insiste sur le rôle actif et complémentaire du Planning familial, notamment dans la sensibilisation de l'IVG médicamenteuse.

Mme la Présidente réaffirme qu'il ne s'agit pas de remettre en question le modèle du Planning familial mais considère que le vœu présenté, qui critique les décisions prises par d'autres collectivités, aurait dû être formulé différemment.

Mme la Présidente donne lecture des pouvoirs qui lui ont été remis : M. BEUVAIN pour M. FAUVET et Mme QUIQUEMPOIS pour Mme VAST.

Il est procédé au vote électronique. Le vœu est rejeté :

VOTES : Pour : 15

Contre : 29

Abstention : 0

NPPV : 0

25.3.12 VŒU – À PROPOS DU DOUBLEMENT DE LA SURFACE DU CENTRE DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION DES DÉCHETS DE LA SECODE À BOVES – Mme Esra ERCAN, rapporteure, vœu adopté

Mme ERCAN présente le vœu intitulé « À propos du doublement de la surface du centre de traitement et de valorisation des déchets de la SECODE à Boves » déposé par les groupes « La Somme en commun », « Gauche démocrate républicaine » et « Avenir solidaire et durable », qui figure en annexe au présent procès-verbal.

Mme la Présidente précise que ce vœu a fait l'objet d'une réécriture en première commission.

Il est procédé au vote électronique. Le vœu est adopté à l'unanimité :

VOTES : Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

25.5.17 MOTION - PÉRENNISER L'AVENIR DE NOS COLLÈGES SAMARIENS – Mme Esra ERCAN, rapporteure, motion adoptée

Mme ERCAN présente la motion intitulée « Pérenniser l'avenir de nos collèges samariens » déposée par les groupes « Avenir solidaire et durable », « La Somme en commun » et « Gauche démocrate républicaine », qui figure en annexe au présent procès-verbal.

Mme la Présidente reconnaît que la baisse démographique, qui ne s'inversera vraisemblablement pas, entraîne une sous-occupation de certains collèges, mais réaffirme l'engagement de la majorité départementale à ne fermer aucun collège durant le mandat en cours.

Par ailleurs, elle confirme qu'une réflexion globale sur le parc immobilier des collèges publics est en cours dans le cadre du dispositif « École d'avenir » piloté par le préfet, réflexion qui associera étroitement les élus et les administrations concernés de la Somme, et qu'aucune piste d'occupation des collèges ne sera exclue.

En conclusion, Mme la Présidente propose de voter en faveur de la motion.

Il est procédé au vote électronique. La motion est adoptée à l'unanimité :

VOTES : Pour : 42

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

25.5.18 MOTION – POUR UNE CONCERTATION SUR LA NOUVELLE TARIFICATION DE LA CANTINE SCOLAIRE – Mme Esra ERCAN, rapporteure, motion rejetée

Mme ERCAN présente la motion intitulée « Pour une concertation sur la nouvelle tarification de la cantine scolaire » déposée par les groupes « Avenir solidaire et durable », « La Somme en commun » et « Gauche démocrate républicaine », qui figure en annexe au présent procès-verbal.

Après avoir reconnu qu'un engagement oral avait été pris afin d'engager une concertation sur le sujet de la tarification des repas scolaires, Mme CARON-DECROIX souligne que, depuis, les contraintes budgétaires ont conduit la majorité à proposer une augmentation tarifaire, qui par ailleurs était réclamée par les secrétaires généraux et chefs d'établissement afin d'adapter le tarif du repas scolaire au coût réel des denrées et des charges.

Elle détaille, ensuite, les coûts d'une expérimentation de la cantine à 1 euro pour les bénéficiaires de l'allocation départementale de scolarité, concluant que la compensation financière nécessaire, d'un montant estimé à 1 067 573 euros, ne pourrait pas, dans le contexte actuel, être supportée par le Département.

Enfin, Mme CARON-DECROIX invite les membres de l'Assemblée à porter un message d'optimisme centré sur le bien-être des collégiens et insiste sur l'importance de leur garantir une restauration de qualité. Elle conclut au rejet de la motion.

Mme ERCAN précise que la tarification à 1 euro était proposée en faveur des familles les plus fragiles.

Il est procédé au vote électronique. La motion est rejetée :

VOTES : Pour : 13

Contre : 29

Abstention : 0

NPPV : 0

25.5.19 VŒU – À PROPOS DE LA DISPARITION DES ATELIERS ARTISTIQUES DANS LES COLLÈGES – M. Frédéric FAUVET, rapporteur, vœu rejeté

M. FAUVET présente le vœu intitulé « À propos de la disparition des ateliers artistiques dans les collèges » déposé par les groupes « La Somme en commun », « Gauche démocrate républicaine » et « Avenir solidaire et durable », qui figure en annexe au présent procès-verbal.

Mme DELÉTRÉ indique que la majorité ne votera pas ce vœu. Elle rappelle que depuis la création des Parcours artistiques et culturels (PAC) pour les collégiens, le Département ne finance plus les ateliers de pratiques artistiques. Elle précise que les PAC sont soutenus par l'État et que les moyens y sont sacralisés, la majorité étant consciente de l'importance de l'enseignement artistique et culturelle sous toutes ses formes dans les collèges.

M. FAUVET en déduit que la majorité ne condamne pas l'arrêt des financements de la Direction régionales des affaires culturelles (DRAC).

Mme la Présidente réaffirme que le Département s'est désengagé en 2012 des ateliers artistiques et culturels pour consacrer l'intégralité des moyens aux PAC.

M. FAUVET s'étonne de la position de la majorité sur ce sujet, qui contraste avec la mobilisation manifestée lorsqu'il s'agit de dénoncer le désengagement financier de l'État sur d'autres thèmes. Il rappelle que la DRAC intervenait auparavant pour soutenir l'éducation artistique et culturelle, et prédit que le Département va, une fois de plus, assumer la charge financière finale de ce nouveau retrait étatique.

Mme ERCAN souligne l'importance des ateliers artistiques et culturels financés par l'État, qui bénéficient aux élèves du département et invite à faire preuve de solidarité à l'égard des familles en soutenant ce vœu.

Mme la Présidente rappelle que le dispositif représente 28 000 euros répartis sur trois départements, et ne concerne que 15% des établissements. Elle souligne que face aux contraintes budgétaires, le Département a certes adapté certains dispositifs en 2025, mais réaffirme la volonté de la collectivité de soutenir la culture auprès des collégiens, comme ceci a été clairement rappelé par Mme DELÉTRÉ dans ses précédentes interventions.

Il est procédé au vote électronique. Le vœu est rejeté :

VOTES : Pour : 15

Contre : 27

Abstention : 0

NPPV : 0

25.5.20 VŒU – À PROPOS DE LA RÉALISATION D'UNE ŒUVRE D'ART À LA CASERNE MAURICE GARIN, DANS LE FUTUR CENTRE DE FORMATION À LA LUTTE CONTRE L'IMMIGRATION IRRÉGULIÈRE – M. Frédéric FAUVET, rapporteur, vœu rejeté

M. FAUVET présente le vœu intitulé « À propos de la réalisation d'une œuvre d'art à la caserne Maurice Garin, dans le futur centre de formation à la lutte contre l'immigration irrégulière » déposé par les groupes « La Somme en commun », « Gauche démocrate républicaine » et « Avenir solidaire et durable », qui figure en annexe au présent procès-verbal.

Mme DELÉTRÉ rappelle que le dispositif du « 1% artistique », en vigueur depuis 1951, est une obligation légale associée à la création architecturale publique et a permis le financement de plus de 12 000 œuvres. Relevant qu'il s'agit d'un bâtiment de l'État, elle en déduit que le Département n'est pas concerné par le vœu présenté.

Mme la Présidente estime que le véritable sujet visé par les élus de l'opposition à travers le vœu présenté est moins l'application du « 1% artistique » que le bâtiment lui-même, destiné à accueillir un centre de formation d'agents chargés de la lutte contre l'immigration irrégulière. Elle invite les élus à distinguer les deux thématiques.

M. FAUVET précise qu'à aucun moment le vœu ne remet en cause la décision de l'État de créer un centre de formation pour les agents du ministère de l'Intérieur. Il insiste sur le fait que le débat porte sur l'octroi de crédits à une œuvre artistique dans un lieu potentiellement associé à la privation de liberté. Concluant son propos, il exprime ses inquiétudes quant à la baisse progressive du soutien financier en faveur des collèges et lycées et cite Winston CHURCHILL à qui il était demandé pendant la Seconde Guerre mondiale de diminuer les budgets de la culture et de l'éducation pour financer l'effort de guerre et qui répondait : « si ce n'est pour la culture, pourquoi nous battons-nous alors ? ».

Mme la Présidente apporte une correction aux propos de M. FAUVET dans la mesure où le bâtiment concerné est un centre de formation des agents du ministère de l'Intérieur et non d'un lieu de privation de liberté. Elle clôt le débat.

Mme la Présidente donne lecture des pouvoirs qui lui ont été remis : M. BIHET pour M. LEFEUVRE et Mme CARON-DECROIX pour M. BEAUVARLET.

Il est procédé au vote électronique. Le vœu est rejeté :

VOTES : Pour : 15

Contre : 29

Abstention : 0

NPPV : 0

Elle remercie les membres de l'Assemblée pour la qualité des débats.

(La séance est levée à 17 heures 13).

LA PRÉSIDENTE



Mme Christelle HIVER

LE SECRÉTAIRE



M. Pascal BOHIN

LA PRÉSIDENTE



Mme Isabelle de WAZIERS

LE SECRÉTAIRE



M. Frédéric DEMULE
suppléant
M. Pascal BOHIN

Réunion du Conseil départemental du 23 juin 2025

Compte financier unique 2024

**Discours introductif de Christelle HIVER
Présidente du Conseil départemental de la Somme**

Seul le prononcé fait foi

Monsieur le Sénateur,

Madame la Députée Européenne,

Mesdames, Messieurs les Vice-présidents,

Mesdames, Messieurs les Conseillers départementaux, *chers collègues*,

Messieurs les anciens Conseillers et Conseillers départementaux honoraires,

Mesdames, Messieurs,

Aujourd'hui, nous nous retrouvons en séance publique pour entamer cette session qui sera essentiellement consacrée à l'examen du Compte financier unique 2024 (le CFU) de notre collectivité, ainsi qu'au débat et au vote de plusieurs autres décisions importantes.

La session de juin comprend habituellement le budget supplémentaire.

Ce ne sera pas le cas cette année et le budget supplémentaire 2025 sera présenté à la session du 1^{er} décembre prochain.

Ce choix est motivé par deux raisons : la première technique, la seconde symbolique.

Technique car, quel aurait été le sens du vote d'un budget supplémentaire alors que nous avons approuvé le budget primitif 2025 les 30 mars et 1^{ers} avrils derniers ?

Symbolique car, en proposant au débat et au vote le BS 2025 en décembre, je veux affirmer clairement aujourd'hui que le BS 2025 ne devra pas être

l'occasion de rajouter des dépenses supplémentaires tant le budget primitif a été difficile à construire au regard des dépenses supplémentaires imposées par l'Etat et des recettes en baisse. Un budget supplémentaire qui dépasserait de simples ajustements techniques gagerait en effet la santé financière de notre collectivité.

Ce Budget Supplémentaire 2025 sera donc l'équivalent d'une décision modificative d'ajustement qui devra s'équilibrer en dépenses et en recettes sans ponction sur le résultat 2024 que nous reprendrons lors de cette session du 1^{er} décembre.

Cette évocation du résultat 2024 me permet de faire une transition et de revenir au sujet principal de cette session : l'examen du Compte Financier Unique 2024.

Le résultat cumulé net après affectation de l'exercice 2024 est de 94 859 035,35 €, pour être très précise. Je peux vous dire qu'il ferait rêver plus d'un Département. Il n'en demeure pas moins qu'il est en trompe l'œil et qu'il cache une autre vérité.

Nous aurons prélevé sur le résultat net cumulé de 2023 près de 25,2 M€ malgré un emprunt de 21 M€ réalisé en 2024 qui aura permis de stabiliser notre dette à 219 M€.

Ce prélèvement s'explique par :

- Une baisse sans précédent de nos recettes réelles de fonctionnement ; sans précédent par l'ampleur de cette baisse (-1,5 M€) mais aussi tout simplement car c'est une première pour le Département, en tout cas aussi loin que l'on ait pu rechercher dans nos archives !
- Un niveau d'investissement jamais connu de 122,8 M€
- Mais aussi, par la poursuite de la croissance de nos dépenses de fonctionnement de +16,8 M€. Cette augmentation, nous l'avons consacrée principalement :
 - o A l'enfance avec +7,1 M€ et j'y reviendrai plus tard ;

- Nous l'avons consacré également pour le pilotage et la gestion des ressources avec + 2,4 M€, principalement dus à l'augmentation des dépenses de ressources humaines, augmentation principalement due à des mesures gouvernementales sans compensation
- Pour l'autonomie également, en raison d'une hausse de l'APA et de la PCH avec + 3,1 M€
- Et enfin pour les collègues avec + 1,5 M€

Cette situation de baisse des recettes et d'augmentation des dépenses de fonctionnement a eu pour conséquence une baisse de nos épargnes nous conduisant à un taux d'épargne brute de 7,5 %.

Je me permets de rappeler, chers collègues, que le seuil d'alerte pour les Départements est fixé au niveau de 7,5 %, c'est-à-dire notre niveau aujourd'hui.

Cela m'amène à plusieurs réflexions :

- Avons-nous mal géré ? la réponse est clairement non.
- Aurions-nous pu faire différemment ? c'est toujours possible ... mais notre majorité ne regrette rien !

En effet, on pourrait nous dire que nous aurions dû couper dans nos dépenses en cours d'année mais couper quoi ? Dans nos dépenses dans le domaine de la protection de l'enfance ?

La grève de professionnels de la protection de l'enfance le 28 mai dernier a pu nous rappeler, s'il le fallait, la tension réelle qui se poursuit dans le secteur de l'aide sociale à l'enfance.

Même si nous constatons ces derniers mois une légère baisse du nombre d'enfants confiés, il n'en demeure pas moins que nos dispositifs, que nous avons sans cesse adaptés pour répondre aux besoins, demeurent en extrême tension.

Je tiens à exprimer ma reconnaissance aux professionnels, à nos équipes bien sûr, mais aussi à nos opérateurs-partenaires, qui assurent leurs missions avec engagement, dans ce contexte difficile, qui n'est pas purement samarien mais national.

Aussi je compte beaucoup sur la Mission d'Information et d'Evaluation sur la protection de l'enfance dont les membres ont déjà réalisé plus de 50 heures d'auditions et de visites. Je sais combien cette mission peut impacter certains d'entre vous tant sur le plan professionnel que sur le plan des émotions.

Je tiens donc ici à les remercier sincèrement pour leur investissement et leur dire au combien l'assemblée départementale compte sur eux pour que nous puissions aboutir à des propositions concrètes à même de nous faire progresser.

Le sujet étant tellement complexe, je vous informe que nous avons collectivement souhaité, poursuivre les auditions jusqu'à l'été avant de se lancer dans la rédaction du rapport qui sera communiqué à l'automne.

Revenons-en maintenant au CFU 2024.

Durant l'année 2024, aurions-nous dû couper dans les autres dépenses de solidarité ? que ce soit l'APA ou la PCH ? Notre population vieillit et nous l'accompagnons. Notre société devient de plus en plus inclusive et voit son nombre de personnes handicapées reconnues augmenter. Là encore il nous faut assumer l'augmentation des dépenses de fonctionnement.

Je pourrais poursuivre dans cette démonstration mais vous l'aurez compris, je ne pense pas que ce soit utile, d'autant plus que le budget 2024 avait été voté sans vote contre.

Les efforts, nous avons dû en faire au budget primitif 2025 après avoir pris le temps de la réflexion, de mesurer les impacts de nos décisions et de les

partager avec nos partenaires.

Alors où est le problème, pour 2024 ? c'est principalement celui des recettes.

Si les dotations d'Etat peuvent être considérées comme globalement stables, ce n'est pas le cas des Droits de Mutation à Titre Onéreux, appelés aussi communément les frais de notaire, qui ont diminué de 5 M€ pour atteindre 59,2 M€.

Les fractions de TVA perçues en 2024, quant à elles, ont été moins dynamiques que les montants prévisionnels notifiés en mars 2024. Ainsi, de CFU à CFU, le montant encaissé au titre de ces fractions est quasi stable mais l'écart est de - 8 ,9 M€ entre la notification prévisionnelle et le montant encaissé au titre de l'exercice 2024.

Rappelons que ces deux recettes conjoncturelles (DMTO et la TVA) représentent plus de 36% du panier de nos recettes.

Parallèlement, les dépenses sociales évoluent de manière structurelle et contracyclique par rapport à l'économie et représentent 63% de nos dépenses de fonctionnement.

Je mentionnerai également une alerte sur la taxe d'aménagement qui a diminué de 47 %. On peut penser et espérer que cette baisse est liée au changement du mode de gestion repris par la DGFIP depuis 2022 avec un changement des modalités de perception.

Gageons que l'Etat saura redresser cette situation et que nous récupérerons les recettes qui auraient dû être perçues même si le niveau attendu, du fait du marché, était tout de même attendu en légère baisse.

La seule bonne nouvelle dans ce marasme économique, c'est la Taxe Spéciale

sur les Conventions d'Assurance qui a augmenté significativement de +7,34 M€, sans que l'on ne puisse réellement l'expliquer.

Tels sont les éléments saillants que je souhaitais préciser en introduction de cette session sur notre CFU 2024.

Cette session sera également l'occasion de prendre acte des rapports d'activités 2024 de nos services, riches en actions et de celui du médiateur départemental. Je profite de ce moment pour remercier l'ensemble de l'administration départementale, à nos côtés pour porter la mise en œuvre des actions que nous décidons et qui portent haut les valeurs du service public.

Aujourd'hui sera aussi le jour d'une délibération symbolique sur la revalorisation du RSA : celle de dire NON aux décisions unilatérales de l'Etat sans concertation avec les Départements.

Mercredi dernier était le 18 juin, jour de célébration de l'appel du Général de Gaulle en 1940, symbole de refus de l'oppression, symbole de courage et d'appel à la résistance.

En cette année 2025, le 18 juin, c'est pour les Départements de France le jour du dépassement, celui à compter duquel l'ensemble des prestations comme le RSA, qui relèvent de la solidarité nationale, reposent financièrement entièrement sur les Départements.

Nous ne pouvons pas continuer comme cela ! Si nous sommes prêts à assumer notre rôle de chef de file des solidarités sociales et territoriales, il nous faut encore en avoir les moyens financiers !

Il n'est plus possible que l'Etat prenne des décisions descendantes sans concertation alors même qu'il n'est pas le payeur. Je crois plus que jamais à l'adage « qui décide, paie ».

Rappelons sur ce principe qu'en 2020, le groupe de travail sénatorial sur la

décentralisation, avec l'ensemble des groupes politiques, a rendu publiques 50 propositions pour le plein exercice des libertés locales et suggérait dès la deuxième d'inscrire le principe du « qui décide, paie » dans la constitution ! Je ne peux, Monsieur le Sénateur, cher Laurent, qu'y souscrire.

Aux 4 coins de notre pays, les départements ont communiqué sur ce 18 juin jour de dépassement car il faut que la population ait conscience de cette asphyxie des départements orchestrée par un Etat qui fait ses courses avec le portefeuille départemental.

Cette session sera aussi l'occasion d'examiner notre nouveau projet de schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles 2025-2034. Car si j'ai pu vous évoquer le 18 juin pour le jour du dépassement des Départements en matière de financement des prestations sociales, s'agissant de la consommation de nos ressources naturelles, le jour du dépassement en France, c'est cette année le 18 avril, soit 2 mois plus tôt.

Il est de notre responsabilité d'être pro-actif dans la préservation de notre biodiversité et de nos ressources naturelles.

C'est pourquoi, après une concertation menée avec l'ensemble des acteurs qui nous accompagnent dans ces thématiques, j'ai, avec le Vice-président Franck BEAUVARLET, souhaité vous présenter un schéma ambitieux de 47 M€ autour de 3 axes :

- préserver la biodiversité et les espaces naturels
- Valoriser les services rendus par la biodiversité
- Impliquer tous les acteurs et la population

Ce schéma permettra de développer plus encore notre politique ENS avec de nouveaux sites et la mise en place d'une nouvelle politique d'éducation à l'environnement, que ce soit pour le grand public ou les collégiens.

Nous nous devons de sensibiliser et d'éduquer les jeunes et la population à ces enjeux de préservation. Plus nous comprenons la nature, plus nous

l'admirons et plus nous la respectons.

Le corollaire de cette ambition, c'est le relèvement du taux de la taxe d'aménagement de 2,3 à 2,5 % que je vous proposerai de voter tout à l'heure. Cette taxe affectée, payée en une seule fois lors de travaux nécessitant une autorisation d'urbanisme, permet la mise en œuvre d'actions de préservation comme une forme de mesure compensatoire environnementale.

Cette augmentation nous est indispensable si nous voulons être ambitieux, volonté que j'imagine, nous partageons collectivement.

Parmi les autres sujets que nous verrons aujourd'hui, j'attire votre attention sur la délibération concernant les ressources humaines où 13 postes en contrat de projet financés par l'Etat seront créés dans le cadre de la mise en œuvre de la loi plein emploi, pour une meilleure mobilisation des bénéficiaires du RSA. Même si la convention 2025-2027 sera proposée au vote en septembre, je peux d'ores et déjà vous dire que Monsieur le Préfet a reçu la notification de l'enveloppe 2025 d'un montant de 2 287 763 €.

Cette enveloppe permettra également le recrutement de 13 postes à France Travail et 5 postes au niveau de nos partenaires.

Ces moyens humains supplémentaires permettront ainsi au total de réaliser 6 000 accompagnements intensifs de bénéficiaires du RSA soit le double de ce que nous avons imaginé sans moyens supplémentaires.

En ce qui nous concerne, il me semblait important, d'ores et déjà, de vous proposer la création de ces 13 postes, car cela nous permettra de lancer les recrutements dès maintenant et d'espérer les pourvoir rapidement en captant éventuellement les jeunes diplômés de l'année.

Pour étouffer les critiques qui pourraient survenir, critiques par lesquelles ce ne serait pas assez, qu'au regard des moyens déployés sur les deux expérimentations en cours, il aurait fallu obtenir plus.

Le cadre qui nous est imposé par le niveau national ne nous permet pas d'obtenir plus. A défaut de pouvoir négocier, je pense qu'il faut faire avec ce que l'on nous octroie et que ces 31 postes au global nous permettront de soulager les agents mobilisés sur ces missions et d'amplifier l'action de mobilisation et d'accompagnement renforcé des bénéficiaires du RSA dans l'esprit de la loi Plein emploi.

Un autre sujet important sera abordé lors de cette session : celui des tarifs de la restauration des collégiens.

Nous ne ferons pas ici de démagogie.

Si nous voulons poursuivre le développement des circuits de proximité et permettre à nos agriculteurs de bénéficier de nos achats,

Si nous voulons que nos chefs de cuisine puissent continuer de préparer des repas qualitatifs pour nos collégiens,

Il nous faut adapter les tarifs de la restauration scolaire qui, rappelons-le, n'avaient pas augmenté depuis 2009 alors que tout le monde peut constater dans son caddie l'inflation des coûts de l'alimentaire.

Vous souvenez-vous du prix de la baguette de pain en 2009 ?

Son prix moyen était de 0,80 € quand aujourd'hui il se situe autour de 1 €, soit 20 % d'augmentation.

C'est pourquoi nous proposerons une augmentation de +0,25 € par repas qui passera ainsi de 3,10 à 3,35 € soit +3,60 € par mois de restauration scolaire.

Pour les enfants boursiers, nous avons fait le choix de limiter les conséquences de la hausse que nous avons subie des prix alimentaires à + 0,10 € soit un tarif de repas qui passera de 2,70 € à 2,80 €. Cela représentera un effort de +1,40 € par mois. N'oublions pas qu'en cas de difficultés pour une famille, il y aura toujours le « fonds social cantine » qui n'est pas jusqu'alors complètement mobilisé.

Si ces hausses peuvent paraître conséquentes, rappelons qu'elles sont très

nettement en dessous de l'inflation constatée et qu'une enquête menée en 2024 par la mission Inspection générale de l'administration sur le prix de revient des repas chiffre le prix global de revient d'un repas à 9,95 € pour la collectivité. Ce chiffre était de 7,43 € en 2017.

C'est pourquoi, nous avons également décidé de revoir la politique tarifaire en faveur des élèves d'élémentaires qui déjeunent dans un collège. Cela concerne aujourd'hui 7 écoles qui déjeunent dans 6 collèges pour 41 440 repas et qui sont aujourd'hui indirectement subventionnés par le Département alors même que la restauration scolaire des élémentaires n'est pas de notre compétence.

Je vous proposerai donc de fixer un tarif à 7 € qui tient compte du prix de revient, mais aussi des ajustements nécessaires et du bénéfice de la mutualisation que nous avons souhaité.

Pour illustrer mon propos, je citerai 3 points concrets :

- Les recommandations pour les élémentaires sont des portions 20 % inférieures en grammage, nous en avons donc tenu compte ;
- Le service parfois à table des élémentaires demande du personnel supplémentaire mis à disposition par la commune ou l'EPCI compétent, nous en avons aussi tenu compte ;
- Et enfin, nous avons souhaité que ces mutualisations, qui pourraient être amenées à se développer, soient bénéfiques pour tout le monde et nous avons donc choisi, lorsqu'il n'y a pas de travaux à réaliser, de ne pas impacter le prix du repas de l'amortissement du bâti.

De plus chers collègues, permettez-moi d'ouvrir une parenthèse, sur le volet agriculture, avant de continuer mon propos, et après en avoir échangé avec Emmanuel Noiret et Pascal Bohin je souhaite vous faire part de mon choix de confier pleinement la compétence « agriculture » à Emmanuel Noiret. Cette décision a été prise en reconnaissance de ses compétences et de son expertise

dans ce domaine.

J'ai rapidement évoqué les grands dossiers qui seront abordés ce jour. Il y en a bien évidemment d'autres tout aussi importants pour notre territoire comme :

- >L'approbation de deux subventions exceptionnelles pour les stations SNSM du Crotoy ou de Cayeux ;
- La fixation du montant de la redevance d'occupation pour le futur concessionnaire du désensablement du bassin de chasse du Crotoy, car oui, ce dossier avance bien avec la première phase de sélection des candidatures qui est en cours ;
- Il y aura également, une demande d'allongement de 3 ans de l'Agenda d'Accessibilité Programmé, un programme de travaux qui mobilisera au minimum 15 M€ ;
- Mais aussi l'ajustement de la politique d'accompagnement des Ambassadeurs sportifs samariens qui prévalait pour les JOP 2024 et qui va permettre de continuer à accompagner les espoirs sportifs samariens, nos futurs grands champions
- Et enfin l'aboutissement du budget participatif sur le thème de la transition écologique qui a connu une très belle dynamique.

Mesdames, Messieurs, chers collègues, je clos ici mes propos introductifs et vous remercie de votre attention.

**Intervention de Frédéric FAUVET
Conseiller départemental d'Amiens
Président du groupe « La Somme en commun »**

**A l'occasion de l'examen du Compte Financier Unique 2024
du Conseil départemental de la Somme**

Session du 23 juin 2025

Madame la Présidente,
Chers collègues,
Mesdames Messieurs,

L'examen du Compte Financier Unique 2024 de notre collectivité départementale permet de vérifier la réalité des politiques publiques du Département de la Somme et la sincérité de nos prévisions budgétaires.

Et il est clair qu'entre les déclarations d'intentions, au moment de l'examen du Budget primitif et la réalité telle qu'elle ressort de ce CFU, il y a parfois un écart important qui met en lumière les carences de notre action publique résultant de vos choix politiques. Car les résultats de l'exercice 2024 sont tout sauf une surprise : à chaque fois le réalisé est meilleur que la prévision.

Cette année encore, nous examinons un CFU largement excédentaire en fonctionnement avec un résultat net à +94 Millions d'euros, une fois décomptés les restes à réaliser. Notre cagnotte s'élève à plus de 132 millions d'euros.

Nous le disons, nous le répétons : oui, notre département ne doit pas subir sans agir. Notre collectivité dispose de marges de manœuvres conséquentes, qui devraient être utilisées au service de nos concitoyens les plus fragiles, au service de nos territoires et pour préparer l'avenir, plutôt que d'être cagnottées dans de si grandes proportions ; des proportions qui ne révèlent pas seulement un souci prudentiel exagéré, mais bien davantage l'absence d'ambition, de vision claire et surtout d'un véritable projet pour notre département.

Vos choix politiques sont résignés, à l'exact contrepied de notre appel à la solidarité humaine et à la solidarité territoriale qui sont pourtant les deux jambes sur lesquelles devrait marcher notre département.

En refusant de faire des choix face à la pénurie de ressources en provenance de l'Etat principalement, vous faites en réalité supporter l'essentiel de l'effort sur les plus modestes, ceux qui vivent sous le seuil de pauvreté (près d'une famille samarienne sur 4 !), en réduisant sans cesse la voilure des dispositifs de solidarité pourtant conçus à leur intention. Car la raison principale de l'augmentation de nos dépenses sociales, comme les budgets de l'enfance et la famille ou l'autonomie, s'expliquent en grande partie par l'augmentation du nombre de bénéficiaires, par l'augmentation de la pauvreté.

Je m'interroge également sur l'adéquation et l'information autour de nos dispositifs. Le taux d'accès ou de non-recours au RSA par exemple dépasse les 35 % ! Cela signifie qu'un bénéficiaire sur 3 ne vient pas demander cette allocation de solidarité. Il n'est aussi qu'à constater les excédents du Fonds de Solidarité Logement ou les aides à la rénovation des logements qui sont sous-utilisées faute d'avoir été bien conçues pour aider réellement les familles en ayant besoin.

Comme si cela ne suffisait pas, vous réduisez drastiquement, par ailleurs, les aides apportées aux associations ou aux acteurs culturels. Et là, vous ne faites pas dans la demi-mesure : -20% pour le FRAC Picardie, -10% pour l'association CARDAN, -30% pour l'association organisatrice du festival de la BD, -20% pour la Lune des Pirates, -20% pour l'orchestre de Picardie, -30% pour le Pôle de la marionnette Ches panses vertes, -20% pour la Comédie de Picardie, -30% pour Cité Carter, -15% pour Che cabotans d'Amiens, -30% pour l'agence régionale de la langue picarde... La liste est si longue que je m'arrête là !

A cela, vous ajoutez encore la suppression brutale des appels à projets pourtant essentiels pour les acteurs culturels, une baisse drastique des subventions de fonctionnement de ces structures ou la diminution du montant du chéquier collégien de 80 à 50 euros et qui permet de financer les activités culturelles ou sportives ...

Nous voulons rappeler combien leurs actions sont utiles et nécessaires pour entretenir le lien social et contribuer au « Vivre-ensemble », déjà si malmenés par la crise économique, sociale et démocratique, dans la Somme comme dans toute la France...

Et que dire de la délibération dangereuse, madame la Présidente, par laquelle vous refusez de verser à la CAF de la Somme les subsides correspondant à la revalorisation de l'allocation RSA (1,7 % applicable depuis le 1er avril 2025). Si je partage votre sentiment sur les décisions unilatérales et brutales de l'Etat qui pénalisent les collectivités.

Mais en agissant ainsi, vous vous en prenez brutalement à celles et ceux qui survivent chaque mois, avec quelques centaines d'euros, vous vous attaquez aux plus fragiles, aux retraités pauvres, aux victimes de plans sociaux, aux si nombreux jeunes Samariens en difficultés d'insertion professionnelle. Mais vous prenez également, pour une simple opération de communication politique, le risque de pénalités financières qui ne manqueront de nous priver de ressources.

Et comme nous le dénonçons déjà il y a quelques semaines, nous finançons les nouvelles dépenses du RSA rénové (en créant notamment des contrats précaires avec les contrats de projet) sans que l'Etat compense ce dispositif en cours de généralisation.

Par vos choix, vous tournez le dos aux missions de solidarité, d'humanité et d'entraide qui sont pourtant la raison d'être de notre collectivité départementale !

Madame la Présidente,

Comme vos prédécesseurs et avec votre majorité, vous répétez à l'envi que devant le désengagement constaté de l'Etat, « vous ne faites pas payer les Samariens ».

C'est faux puisque les tarifs de la restauration scolaire augmentent.

C'est faux puisque, année après année, vous augmentez les diverses taxes qui vous incombent, à l'image de la taxe de publicité foncière (droit d'enregistrement) ou des taxes d'aménagement dont les taux sont au maximum et sont pleinement supportés par les familles samariennes sans distinction de ressources ou encore la création de la taxe de séjour additionnelle départementale. Nous serions presque tentés de nous réjouir, ou tout au moins d'être soulagé, devant le fait que les collectivités départementales ne lèvent plus d'impôts !!!

Un mot sur la méthode d'ailleurs : nous avons découvert les nouveaux tarifs de restauration scolaire à la lecture des rapports de cette session. Aucun groupe de travail, aucune discussion en commission, malgré les engagements pris. Il en va de même pour d'autres dossiers : les ajustements de la carte scolaire ou le plan d'investissement de nos collèges. Nous souhaitons et nous demandons à nouveau d'être consulté et de pouvoir travailler ces sujets.

A l'injustice de vos décisions budgétaires, vous ajouter une absence de préparation de l'avenir et de vision d'ensemble des enjeux pour notre département, en matière d'aménagement du territoire ou de transition écologique notamment. Pas ou peu de projets structurants, fédérateurs. Le projet Vallée idéale est drastiquement réduit. Ou encore la disparition du fond de soutien aux intercommunalités ; ces structures intercommunales à qui la Loi a pourtant confié la gestion des dossiers les plus structurants pour nos territoires, et que vous décidez brutalement d'abandonner en rase campagne !

Nous l'affirmons encore aujourd'hui, il serait pourtant beaucoup plus utile de continuer à accompagner la structuration de nos territoires et la préparation de l'avenir que de saupoudrer, de façon très électoraliste, des subsides pour des projets n'ayant pas la même portée.

C'est cela l'enseignement de ce CFU : un département qui fait défaut aux plus modestes et qui renonce à préparer l'avenir ! Ce triste enseignement, c'est aussi le bilan résigné de l'actuelle majorité départementale et le vôtre madame la Présidente.

Cerise sur le gâteau : en décidant sciemment de reporter le Budget supplémentaire en décembre prochain, dans six longs mois, vous fermez la porte à toute inflexion de vos choix politiques et à toute réelle réaffectation d'une partie de l'excédent révélé par ce Compte Financier Unique.

Aux familles pauvres, aux associations, aux acteurs culturels, aux territoires samariens ayant le plus besoin d'un département attentif et solidaire, voilà, Madame la présidente, votre seule réponse : fermez le ban !

Discours de Session du Compte financier unique 23 Juin 2025

Madame la présidente,
Mesdames, Messieurs les vices présidents,
Chers collègues,

Notre assemblée départementale est aujourd'hui réunie, pour l'examen du compte financier unique de l'année 2024. Un document qui retrace l'exécution du budget de notre collectivité permettant ainsi d'avoir une vision concrète des réalisations portées par la majorité départementale. Un document qui permet d'avoir une lecture des stratégies budgétaires guidant vos choix.

Au premier abord, l'examen de ce compte financier unique permet de constater **un résultat net cumulé de plus de 94 millions d'euros pour le budget principal** (en intégrant les restes à réaliser). Un excédent qui nous interroge, alors que nous ne cessons d'exprimer le manque d'investissement dans de nombreux domaines : tels que la transition écologique et l'accompagnement des plus fragiles..

Cet excédent interroge alors que la majorité départementale à fait le choix dans son budget primitif 2025, de couper les moyens alloués à de nombreuses politiques : **la baisse des subventions pour les associations culturelles ou la diminution du montant du chéquier collégien en sont qu'un exemple des baisses que notre département et ses habitants vont subir.**

Ces 94 millions, auraient pu être investis dans l'amélioration de la qualité de nos services, plutôt que constituer une réserve, ou faire preuve d'une épargne excessive. **Cet excédent important nous donne le sentiment que le département de la Somme privilégie la prudence financière au détriment d'une gestion dynamique et proactive du territoire.** Le développement local, c'est aussi avoir le courage de porter des politiques ambitieuses, nous positionnant à la pointe de certains secteurs. **Nous observons ici un signe de ralentissement de votre action publique** qui s'apparente à de la gestion quotidienne sans vision de long terme. Quid du projet

Vallée de Somme Vallée Idéale ? Quid de la rénovation des collèges publics ? Quid d'une politique d'insertion à la hauteur des enjeux ? Quid de l'enfance ?

Nous l'avons déjà dit, mais comme la pédagogie est l'art de la répétition, nous rappelons une nouvelle fois **la nécessité de redistribuer et d'investir plutôt que d'accumuler des réserves.**

A la lecture de ce compte financier unique, plusieurs éléments sont à soulever :

Un résultat excédentaire en fonctionnement de 142 millions d'euros et un besoin de financement de la section d'investissement en diminution constante qui atteint 47 millions d'euros, nous amenant à un résultat net de 94 millions, comme cela a été dit.

Le fond de roulement de notre département est en baisse, passant de 161 millions d'euros à 132 millions d'euros en 2024, soit une diminution de 18%. Mais qui, comparativement à des départements de taille similaire, se porte très bien, ce qui justifie encore une fois le financement d'une partie des investissements par une ponction sur le fonds de roulement.

Une faible évolution des dépenses réelles d'investissement passant de 13,7% du budget en 2023 à 16% du budget en 2024. On notera au passage que 84% du budget de notre collectivité est consacré aux dépenses de fonctionnement quant seulement 16% de notre budget est consacré à de l'investissement. (651M pour le fonctionnement contre 135 M pour l'investissement).

Pour le dire simplement, nous ne figurons pas dans la liste des 10 départements ayant le plus investi selon l'observatoire des finances et de la gestion publique locale¹. Alors que l'on devrait se saisir de l'investissement comme un puissant levier d'attractivité du département.

À la lecture du résultat de l'exercice 2024, on constate que nous sommes en deçà des prévisions du budget primitif, moins de dépense d'investissement (171M contre 102 millions) moins de dépenses de fonctionnement (646M contre 700M). Est-ce une

¹ <https://data.ofgl.fr/pages/zoom-depenses-departementales/>

bonne surprise ou bien le résultat d'une gestion qui se croit prudente au détriment des habitants de ce département.

Sans étonnement, là aussi, l'épargne brute de notre collectivité estimée à 36 millions dans le budget primitif, atteint 53 millions à la clôture de l'exercice 2024, (soit 32 millions d'épargne nette). Une estimation qui était là aussi largement sous-estimée. La distinction entre stratégie budgétaire et réduction effrénée des dépenses est difficile à distinguer. **C'est à se demander si ce sont les annonces Barnier qui ont impacté ce freinage ou bien si elles sont venues renforcer une volonté déjà bien présente chez vous.**

Quant à l'emprunt, inutile de dire que nous sommes toujours dans le même mécanisme, 87 millions annoncé au BP 2024, baissé à 35 millions au budget supplémentaire, pour finir à 21 millions d'emprunt réel à la clôture de l'exercice. Vous allez me dire, qu'il faut se satisfaire puisque notre collectivité s'endette moins.. **Mais en réalité tout cela se fait au détriment des investissements qui sont le bien commun des générations à venir.** Qui aura la charge quand on va devoir refaire une vingtaine de collèges en même temps ? **Pour rappel, la dernière construction complète d'un collège dans ce département date de la mandature de Christian Manable.**

Rappelons-nous ici que la grande majorité des collèges de ce département datent des mandatures de Max Lejeune et de son successeur Fernand Demilly.

Pour reprendre la célèbre chanson : *« je vous parle d'un temps que les moins de 20 ans ne peuvent pas connaître »*.

Le sous-investissement se paiera cher, lorsque nous devrons répondre au besoin massif de construction qui tomberont tous en même temps. Et pour anticiper votre réponse, nous ne confondons pas entretien du bâti existant et investissement.

Si des moyens techniques manquent dans ce département pour porter ce type de chantier, ce n'est pas l'image de ce budget manquant complètement d'ambition qui va attirer les profils.

Chers collègues, nous profiterons de cette session pour demander l'engagement de l'assemblée départementale de se positionner de façon ferme contre la fermeture des collèges, et d'envoyer un message fort aux familles de notre département. **Une telle démarche reflèterait notre engagement commun pour préserver le tissu social et éducatif de notre département dans un contexte où les mauvaises nouvelles budgétaires se multiplient.**

Au-delà de la pérennisation des enseignements dans les 50 collèges publics samariens, une réflexion parallèle doit être portée sur l'utilisation des locaux. Afin de maintenir la présence d'établissements scolaires sur notre territoire, le Conseil départemental doit ouvrir une réflexion sur l'ensemble des bâtiments, en particulier ceux dont une partie des locaux ne seront plus utilisés, une réflexion qui doit associer les élus et les acteurs locaux.

D'ailleurs, à la lecture des rapports, nous apprenons **la proposition de la majorité départementale d'augmenter les tarifs de la restauration dans nos collèges. Une décision sans concertation dans un contexte où les collégiens de ce département doivent déjà subir les conséquences de nombreuses restrictions budgétaires.**

Pour rappel, lors de la session du budget supplémentaire de juin 2024 avec mes collègues de l'opposition, nous avons déposé une motion demandant la mise en place de la tarification à 1 euro dans les cantines scolaires. Sur l'engagement de votre majorité à mettre en place un groupe de travail, nous avons retiré notre motion. Aujourd'hui on se questionne sur la valeur de la parole donnée.

C'est pourquoi nous déposerons une motion pour vous demander la mise en place d'un groupe de travail réunissant l'ensemble des élus et permettant enfin de proposer une nouvelle tarification plus progressive à la rentrée 2026/2027.

Les conséquences de la politique d'austérité menée par le gouvernement se font sentir partout dans notre département. **Après l'annonce de la suppression du Pass culture, c'est au tour des ateliers artistiques et culturels dispensés dans les établissements d'enseignement secondaire de notre région financés par la**

DRAC. Ces ateliers, gratuits et facultatifs, à raison de 2 heures par semaine, permettait aux élèves de notre département d'avoir une ouverture culturelle et artistique dont nous savons que pour une grande majorité, que c'est le collège qui est le milieu de sensibilisation et d'ouverture à ces pratiques et non le milieu familial.

C'est tout un système qui est fragilisé ici, les acteurs de la culture sont aussi touchés de plein fouet par la baisse des budgets alloués par l'État et les collectivités territoriales, à Amiens ce sont de nombreuses associations qui sont concernés par ces baisses, et doivent sans cesse s'adapter pour maintenir les actions de qualité menés au profit des samariennes et samariens.

Madame la présidente, comme d'autres département, le département de la Somme, subit aussi la non compensation des dépenses sociales qui lui sont confiées. C'est une réalité que nous dénonçons depuis de nombreuses années. Mais nous demander de voter une délibération dans laquelle vous refusez de verser le montant de la revalorisation du RSA à la caisse d'allocation familiale, ce n'est pas acceptable pour nous. Ce n'est pas aux bénéficiaires du RSA de subir le fait que l'État n'assume pas ses responsabilités.. et ce n'est pas non plus à la hauteur des enjeux que de proposer cette délibération. C'est une agitation médiatique, qui vient ternir l'image de notre département qui doit être le garant de la politique de solidarité. Que comptez-vous faire ? La CNAF, caisse nationale d'allocation familiale à déjà annoncé que les départements ne tenant pas leur engagement devront rembourser les dettes avec des intérêts. Si je suis votre principe, nous devons agir de la sorte pour toute décision du gouvernement prise sans concertation, impactant nos finances locales ?

En définitive, Madame la présidente, nous vous demandons de retirer cette délibération, qui vous le savez n'aboutira pas à grand-chose.

Je vous remercie.

**Session du Conseil départemental du lundi 23 juin 2025
consacrée au Compte Financier Unique 2024**

*Discours introductif de Valérie Devaux
Co-présidente du groupe Unis pour la Somme*

Merci Madame la Présidente, chère Christelle,

Mes chers collègues,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour examiner et voter le Compte Financier Unique qui vient clôturer notre exercice budgétaire pour l'année 2024.

Cette session prend place dans un contexte particulier, tant sur le plan national qu'international. Nous sommes nombreux à regarder avec inquiétude les conflits armés qui se multiplient et les pertes humaines qui s'accumulent. Quelles que soient nos convictions, nous devons collectivement affirmer notre attachement à la paix et notre volonté farouche d'œuvrer à son rétablissement.

Sur le plan national, l'instabilité économique et budgétaire perdure avec des conséquences désastreuses à tous les niveaux. Pour la première fois depuis le début de cette mandature, notre calendrier institutionnel a été bousculé et nous ne voterons pas le Compte Financier Unique et le Budget Supplémentaire dans la même session. Il faudra, pour celui-ci, patienter jusqu'à la fin de l'année et espérer que certaines de nos incertitudes soient levées d'ici-là.

Mais les répercussions de la mauvaise santé financière nationale ne se font pas seulement sentir sur notre calendrier. Elles se ressentent aussi et surtout sur notre propre situation budgétaire.

Car oui, l'État nous a mis à contribution pour éponger la dette et nous laisse parfois bien seul pour faire face aux besoins des Samariens.

Si nous avons échappé aux prévisions les plus désastreuses, de la fin d'année 2024, notre collectivité a tout de même perdu près de 14 millions d'euros dans son budget et ce n'est sûrement que le début. Le montant total de la contribution des collectivités à l'effort national était de 2,2 milliards d'euros en 2025. Il pourrait être de 8 milliards l'an prochain, soit 4 fois plus important.

Il y a quelques jours, le 18 juin, notre Présidente était sur les antennes de la radio locale pour expliquer que nous étions arrivés au jour du dépassement. Depuis ce jour, le versement des minimas sociaux n'est plus compensé par l'État. C'est la raison pour laquelle nous avons tiré la sonnette d'alarme le 1^{er} avril dernier pour refuser de financer la hausse de 1,7% du Revenu de Solidarité Active.

La hausse a bel et bien été appliquée. Elle est perçue par les bénéficiaires. Mais elle n'est pas prélevée sur notre budget car nous n'en avons tout simplement pas les moyens. J'ajoute à ce titre que désormais, nous n'accepterons plus aucune hausse de nos dépenses lorsqu'elles seront décidées de manière unilatérale par l'État.

Mes chers collègues, cela ne fait que deux petits mois que nous avons adopté notre budget primitif 2025 mais le prochain est déjà dans toutes nos têtes car le risque d'asphyxie est bien réel. Nous ne sommes pas de ceux qui pleurent avant d'avoir mal mais les années à venir nous invitent à la plus grande vigilance sur nos comptes publics.

La principale raison à cela est que nous n'avons aucune maîtrise, ni même visibilité, sur nos recettes.

Alors oui, contraints et forcés, nous réduisons nos dépenses là où nous pouvons le faire. Nous ne le faisons pas de gaieté de cœur mais nous le faisons.

Car nous sommes responsables.

Car il s'agit là de notre unique marge de manœuvre.

Car nous préférons réduire la voilure sur nos compétences facultatives que ne plus pouvoir assumer nos compétences obligatoires.

À ceux qui nous disent que nous vivons en-dessous de nos moyens, je réponds ceci : nous préférons maintenir un niveau de dépenses raisonnables plutôt que d'appuyer sur l'accélérateur en risquant de devoir mettre un coup de frein brutal lorsque nous serons au bord du précipice.

J'ajoute à cela que, dans la majeure partie des cas, les baisses de budget n'ont été qu'un réajustement sur la base de nos dépenses réelles. En réalité, nous sommes bien loin de la saignée que certains sur ces bancs s'évertuent à dépeindre.

Depuis des années vous nous dites que notre Département est en bien meilleure santé financière que les autres, que l'état de nos finances est « insolent » ou encore que nous avons accumulé nos excédents comme un trésor ou une « cagnotte » pour reprendre l'un des termes les plus utilisés dans vos prises de parole.

Notre seul tort pour tout cela ? Avoir eu le courage de réduire puis de stabiliser notre endettement car nous refusons que nos choix d'aujourd'hui pèsent lourdement sur les générations futures.

Que l'on soit bien clair, nous n'avons jamais exclu le recours aux emprunts. Nous disons simplement qu'il faut en faire un usage raisonné et se mettre dans les meilleures dispositions pour pouvoir les rembourser.

Mais la question qui se pose est la suivante : qu'avons-nous sacrifié pour diminuer notre dette ?

Notre budget de fonctionnement ? Notre budget d'investissement ? Ni l'un, ni l'autre. Bien au contraire.

Depuis 5 ans notre budget de fonctionnement est en constante augmentation :

- 579 millions en 2021
- 603 millions en 2022
- 630 millions en 2023
- 653 millions en 2024
- 655 millions en 2025

Et il en va de même pour notre budget d'investissement :

- 101 millions en 2021
- 106 millions en 2022
- 120 millions en 2023
- 129 millions en 2024
- Et toujours 103 millions en 2025, un niveau exceptionnel compte tenu de la situation.

Mais après tout pourquoi pas ! Imaginons que nous ayons suivi vos recommandations à la lettre et que nous ayons emprunté à foison lors des 4 premiers exercices budgétaires de cette mandature. Dans quelle situation serions-nous aujourd'hui ? Comment pourrions-nous participer à l'effort de redressement des finances de notre pays si nous étions nous-même dans le rouge ?

Déjà, au moment de la pandémie du Covid-19, vous aviez critiqué notre plan de relance de 50 millions d'euros, alors même qu'il nous a permis de soutenir des centaines d'entrepreneurs, d'apporter une respiration culturelle et sportive à nos jeunes avec le Somme Chéquier Collégien, d'aider plus de 3500 agents du médico-social et d'accompagner plus de 5000 assistantes maternelles. Pour vous ce n'était pas assez. Nous n'étions pas à la hauteur des enjeux. Nous étions trop timides. Mais ces coups de pouce auraient-ils été possibles si cette majorité n'avait pas remis les finances à flot entre 2015 et 2020 ? Je crains que non.

Vous nous dites qu'il faut prendre des risques, qu'il faut croire en l'avenir, que c'est ça la politique !

Mais pour nous, la politique, c'est avant tout la prévoyance. Car comme le disait Émile de Girardin, « gouverner c'est prévoir et ne rien prévoir c'est courir à sa perte ».

Personne n'échappe aux crises. Ni les institutions, ni les entreprises, ni les familles. Il y a sans doute parmi vous des personnes qui ont connu des périodes de trouble à un moment de leur vie. Je l'ai moi-même expérimenté il y a quelques années et je peux vous dire que dans ces instants, la précaution passe avant tout.

Il y a un an, presque jour pour jour, nous étions réunis pour voter le Budget Supplémentaire 2024 et vous dénonciez une fois encore le niveau de notre excédent. C'était pour vous une nouvelle illustration de notre prudence excessive. Et pourtant.

Pourtant, nos comptes administratifs révèlent que notre épargne brute est en chute libre, passant de 99,5 millions d'euros en 2022 à 53 millions d'euros à la fin de l'exercice 2024. Ce faisant, nous nous rapprochons dangereusement du seuil d'alerte fixé à 7,5% pour les départements.

Peut-être ne l'aviez-vous pas prévu ? Nous, si.

Notre endettement est stabilisé à 219 millions d'euros mais notre capacité de désendettement s'est rallongée. Elle est aujourd'hui supérieure à 4 ans contre 3 en 2021.

Peut-être ne l'aviez-vous pas prévu ? Nous, si.

Alors nous continuerons.

Nous continuerons à tenir face aux crises.

Nous continuerons à préserver le juste équilibre de nos finances.

Nous continuerons d'agir avec ambition et responsabilité.

Madame la Présidente, avant de conclure, permettez-moi une touche d'optimisme.

Au travers les différentes prises de parole que nous avons entendues ce matin, et j'y inclus la mienne, nous n'avons parlé que de gros sous. Des millions, des centaines de millions même. Je ne voudrais pas que ceux qui nous regardent s'imaginent que notre action se réduit à cela. Car dans la mesure où nos millions s'envolent, cela voudrait dire que nous risquons la paralysie et ce serait un peu angoissant.

Je veux leur dire, au contraire, que certaines actions coûtent peu mais font énormément de bien. Je pense à cet instant au projet de correspondances samariennes, imaginé, porté et mis en place par notre majorité départementale. Quelques feuilles de papier et quelques enveloppes qui ne nous ont quasiment rien coûté. Mais le résultat est là. Une centaine de collégiens et de résidents d'EHPAD se sont échangé des lettres dans lesquelles ils se sont raconté leurs expériences, leurs passions et leurs mots réconfortants. Lors de la grande rencontre organisée le 26 mai, il

n'y avait sur leurs visages que des sourires sincères, francs et chaleureux.

Alors, mes chers collègues, ne nous résignons pas. Soyons inventifs, soyons créatifs, et continuons d'œuvrer pour les Samariens comme nous le faisons si bien depuis 4 ans.

Je vous remercie.

Session CFU – 23 juin 2025

**Question orale à l'attention de Madame la Présidente du
Conseil départemental relative au CPOM pour les SAAD**

Question orale posée par le groupe Avenir Solidaire et Durable.

Madame la Présidente,

Le rapport n°25.2.10 *Autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées* adopté lors de la session du 31 mars et du 1^{er} avril 2025, relative au Budget primitif 2025, a défini la politique du Conseil départemental concernant l'aide à domicile pour l'année 2025.

Concernant le maintien à domicile des personnes les plus vulnérables, le Département de la Somme conclut des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) avec les services d'autonomie à domicile (SAAD). 48 services exercent dans le département. « Depuis la mise en place des CPOM, 18 contrats ont été signés et 4 nouveaux SAAD ont été sélectionnés début 2025 à la suite d'un nouvel appel à candidatures. La démarche sera reconduite chaque année au rythme de 10 nouveaux SAAD par an jusqu'à ce que l'ensemble des services qui interviennent dans la Somme soient dotés d'un CPOM. »

Si les objectifs semblent clairs en matière de contractualisation sur les prochaines années, l'Assemblée départementale n'a, pour l'heure, pas de retours concernant les CPOM déjà signés.

Ainsi, nous vous demandons Madame la Présidente de nous présenter un premier bilan des CPOM conclus.



Julie Vast

Session CFU – 23 juin 2025

**Question orale à l'attention de Madame la Présidente du
Conseil départemental sur la nouvelle politique territoriale**

Question orale posée par le groupe Avenir Solidaire et Durable.

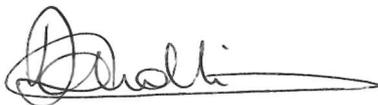
Madame la Présidente,

Le *rapport n°25.3.4 Aménagement* voté lors de la session du 31 mars et du 1^{er} avril 2025, relative au Budget primitif 2025, a reconduit pour une année supplémentaire le fonds d'appui aux communes dans sa mouture 2022-2024.

Après un début de concertation avec la tenue d'une réunion le 18 septembre 2024 sur l'élaboration de la nouvelle politique territoriale 2025-2028, les travaux ont été suspendus. Les raisons de cette suspension résident dans les incertitudes liées à la Loi de finances 2025 et des efforts demandés aux collectivités territoriales pour résorber le déficit et la dette de l'Etat.

Néanmoins, en juin 2025 après adoption des budgets locaux et nationaux, les maires des communes de la Somme se trouvent toujours dans l'incertitude. Les mauvaises nouvelles budgétaires se multiplient et beaucoup craignent de devoir annuler des projets. Des réunions tenues dans les différents cantons pour présenter les orientations de la politique territoriale 2025 ont confirmé ce sentiment. Il y a donc urgence à leur donner des indications sur le chantier important de la future politique territoriale.

Ainsi, nous vous demandons Madame la Présidente de nous détailler le calendrier d'élaboration de la future politique territoriale 2026-2028 et de nous partager la méthode retenue par la majorité (groupe de travail, consultations des maires, prise en compte des échéances électorales municipales...)



Angelo Tonolli

SESSION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE - LUNDI 23 JUIN 2025

**Question écrite à Madame la Présidente du Conseil
départemental sur la sectorisation des collèges amiénois**

*Question orale posée par Frédéric FAUVET, président du groupe La
Somme en commun*

Madame la Présidente,

En mars dernier, le groupe la Somme en commun vous avait déjà saisi de la nécessité de mettre en œuvre au plus vite la clause de revoyure relative aux enjeux de sectorisation scolaire dans les collèges, particulièrement à Amiens.

Face à nos interrogations, vous vous étiez engagée, ainsi que votre vice-présidente en charge de l'éducation, à mettre en œuvre cette clause avant la fin de l'année scolaire et, en conséquence, nous n'avions pas déposé de motion à ce sujet.

Hélas, plus de trois mois après nos précédents échanges, aucune réunion de travail n'a été organisée à ce sujet. Pourtant, faut-il le rappeler, Amiens cultive le paradoxe d'être à la fois l'une des villes les plus jeunes de France, et une ville où 60% des élèves sont scolarisés dans des écoles en secteur prioritaires (REP ou REP+), alors même que la moyenne nationale se situe à 20% ; ajoutons à cela le fait que 70% des écoles du département de la Somme ont un Indice de Positionnement Social (IPS) inférieur à la moyenne nationale.

Devant cette situation, nous ne pouvons que constater que les résultats éducatifs dans notre département demeurent inférieurs aux moyennes relevées lors des évaluations, que le taux d'accès à l'enseignement supérieur reste plus faible que la moyenne, et que les situations constatées d'illettrisme sont bien trop fréquentes. Une telle situation particulière exige des moyens adaptés et renforcés.

Au lieu de générer des fermetures de postes, la baisse démographique constatée devrait ainsi nous permettre de bénéficier de classes à effectif plus réduit, véritable levier de réussite, comme le démontre le décroisement en CP/ CE1 mis en œuvre ces dernières années.

La situation dans les collèges, particulièrement à Amiens, présente également de nombreuses disparités avec notamment un quartier complet et nouveau au Sud-Ouest d'Amiens (InterCampus) qui ne possède pas de collège alors qu'une importante école va bientôt ouvrir ; il en résulte notamment des temps de transport très importants pour les élèves du secteur et des taux d'occupation de plus en plus lourds dans certains collèges concernés.

Pour le premier comme pour le second degré, toutes ces questions pourraient trouver une part de solutions grâce à un nouveau travail sur la sectorisation des collèges amiénois avec, à la clé, des ajustements à opérer, absolument indispensables et urgents. Ce travail a donc été prévu mais n'est toujours pas engagé... au risque de mettre en grande difficulté des établissements mais aussi des familles.

Notre question est donc la suivante : quand le Conseil départemental de la Somme va-t-il effectuer les ajustements nécessaires de la sectorisation dans les collèges amiénois, en lien avec tous les partenaires concernés ?

Vous en remerciant par avance et me tenant à votre disposition pour tout échange à ce sujet,

Respectueusement.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Frédéric Fauvet', written in a cursive style.

Frédéric Fauvet

Vœu déposé par les élus des groupes Unis pour la Somme et Somme droite, centre et indépendants ainsi que Wilfried Larcher et Frédéric Demule

Préservons la politique de cohésion européenne

Comme chaque année, le mois de mai 2025 nous a donné l'occasion de mettre en lumière les projets réalisés sur notre territoire grâce au soutien financier de l'Union Européenne. De la salle secondaire du data center porté par Somme Numérique, soutenu à 60% par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), au chantier d'insertion de l'Association Promotion Formation Emploi (APFE) soutenu par le Fonds Social Européen Plus (FSE+) à hauteur de 80 000 €, nous avons pu mesurer l'importance de ce que l'on appelle la « politique de cohésion européenne ».

Au-delà du « Joli mois de l'Europe », nous sommes pleinement conscients du rôle essentiel que joue l'Union Européenne, à nos côtés, dans le co-financement de projets d'envergure. Conformément aux objectifs fixés à l'article 174 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne (TFUE), elle agit quotidiennement pour atténuer les inégalités territoriales, notamment en milieu rural. Ce faisant, elle contribue à maintenir un lien substantiel et mesurable entre l'Europe, ses territoires et ses citoyens.

Tout cela ne pourrait se faire sans l'appui des collectivités territoriales, au premier rang desquelles les départements et les régions, qui participent à l'émergence des projets, à leur sélection et à leur concrétisation. Depuis 3 générations de programmes, les Départements ont su faire preuve d'une saine et bonne gestion des crédits délégués dans le respect des cadres européens et nationaux. Grâce à une connaissance fine de nos territoires et de leurs enjeux, nous avons la capacité à flécher intelligemment les financements pour soutenir les projets qui participent à l'amélioration réelle du cadre de vie des habitants. Pour exemple, sur la période 2022-2027, ce sont plus de 12 millions d'euros du FSE qui ont été ou seront dirigés vers des bénéficiaires Samariens.

Dans ce contexte, les propositions de la Commission européenne préconisant l'adoption d'un plan national unique par les États membres, le conditionnement des investissements à l'avancée des réformes engagées et la priorisation des affectations d'enveloppes aux politiques de défense, de compétitivité économique, de sécurité et de migration nous inquiètent.

Considérant dès lors que les propositions de la Commission européenne remettent en cause les objectifs, le mode opératoire et les bénéficiaires de la politique de cohésion, nous appelons les institutions européennes et le gouvernement français :

- à sanctuariser le modèle de développement social et territorial incarné par les interventions des fonds structurels européens, y compris dans le cadre de la révision à mi-parcours des programmes en 2025.
- à préserver un budget adéquat pour la politique de cohésion post 2027, en maintenant la part actuelle de ses dotations dans la structure du futur budget européen et un montant, en termes réels, équivalent à celui de 2021-2027.

- à conserver les priorités stratégiques et territoriales des principaux instruments financiers de la politique de cohésion, notamment le Fonds européen de développement régional (FEDER), et le fonds social européen (FSE+), ainsi que de la politique de développement rural et de la pêche.
- à conserver, en France, un mode de gestion décentralisée et territorialisée des programmes européens, le seul à pouvoir garantir une adéquation entre les priorités européennes et les besoins de l'ensemble des territoires, urbains, ruraux et ultra marins.
- à lever les freins administratifs et réglementaires qui, en dépit des mesures de simplification introduites dans la programmation 2021-2027, perdurent et pèsent lourdement sur les porteurs de projet.
- à mettre en place un système de gestion et de contrôle des fonds européens basé sur la confiance envers les actions et les projets des collectivités territoriales.
- à activer, dès à présent, les instances de concertation entre la Commission européenne, l'Etat et les réseaux de collectivités territoriales permettant d'associer les élus locaux et régionaux à l'élaboration de la position française sur l'avenir de la politique de cohésion.

Ce vœu est adressé à :

- *Mme. Ursula von der Leyen, Présidente de la Commission Européenne*
- *M. Jean-Noël Barrot, ministre de l'Europe et des Affaires étrangères*

Une copie de ce vœu est adressée à :

- *Mmes MM. Les Parlementaires de la Somme,*
- *M. Le préfet de la Somme,*
- *M. Le Préfet de la Région Hauts-de-France*
- *M. Philippe Laurent, Président de l'Association française du Conseil des Communes et Régions d'Europe*
- *Mme. Isabelle Boudineau, Présidente de la délégation française du comité européen des Régions*
- *M. Xavier Bertrand, Président de la Région Hauts-de-France*
- *M. Christian Poiret, Président du Conseil départemental du Nord*
- *M. Jean-Claude Leroy, Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais*
- *Mme. Nadège Lefebvre, Présidente du Conseil départemental de l'Oise*
- *M. Nicolas Fricoteaux, Président du Conseil départemental de l'Aisne*
- *Mme. Valérie Devaux, députée européenne et conseillère départementale de la Somme*

Arnaud BIHET

Bertrand DEMOUY

Brigitte LHOMME

Christelle HIVER

Claude HERTAULT

Emmanuel NOIRET

France FONGUEUSE

Franck BEAUVARLET

Françoise RAGUENEAU

Hubert de JENLIS

Isabelle de WAZIERS

Jannick LEFEUVRE

Jean-Michel BOUCHY

Jocelyne MARTIN

Stéphane HAUSSOULIER

Olivier JARDÉ

Pascal BOHIN

Sabine CARTON

Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT

Valérie DEVAUX

Virginie CARON-DECROIX

Margaux DELÉTRÉ

Guillaume DUFLOT

Guislaine SIRE

Françoise MAILLE-BARBARE

Monique EVRARD

Laurent SOMON

Frédéric DEMULE

Wilfried LARCHER

Vœu déposé par les élus des groupes Unis pour la Somme et Somme droite, centre et indépendants ainsi que Wilfried Larcher et Frédéric Demule

Pour une juste reconnaissance de nos sapeurs-pompiers volontaires

Les sapeurs-pompiers volontaires méritent une profonde reconnaissance au regard de leur engagement quotidien. Ils constituent un pilier essentiel de la sécurité civile sur l'ensemble du territoire.

Cette reconnaissance prend une dimension tragique au regard du drame survenu récemment à Laon, dans le département voisin de l'Aisne, où deux sapeurs-pompiers ont perdu la vie en intervention. Leur disparition nous rappelle que, derrière chaque sirène, se trouve un engagement humain, souvent volontaire, toujours courageux.

Conscients de la place majeure des sapeurs-pompiers volontaires, notamment dans les zones rurales et périurbaines, nous déplorons l'absence du décret d'application de l'article 24 de la loi n°2023-270 du 14 avril 2023, relatif à l'attribution de trimestres de retraite supplémentaires aux pompiers volontaires.

Ce décret, attendu pour début 2025, n'a toujours pas été publié.

C'est la raison pour laquelle, les conseillers départementaux de la Somme demandent solennellement au Gouvernement de publier ce décret sans délai, afin de tenir les engagements pris et de reconnaître à leur juste valeur celles et ceux qui veillent chaque jour sur la sécurité de nos concitoyens.

Ce vœu est adressé à :

- **M. Bruno Retailleau, Ministre de l'Intérieur**

Copie de ce vœu est adressée à :

- **Mmes et MM les Parlementaires de la Somme**

- **M. Rollon Mouchel-Blaisot, Préfet de la Somme**

- **M. Sébastien Planchon, Directeur départemental du SDIS de la Somme**

Arnaud BIHET

Bertrand DEMOUY

Brigitte LHOMME

*

Christelle HIVER

Claude HERTAULT

Emmanuel NOIRET

France FONGUEUSE

Franck BEAUVARLET

Françoise RAGUENEAU

Hubert de JENLIS

Isabelle de WAZIERS

Jannick LEFEUVRE

Jean-Michel BOUCHY

Jocelyne MARTIN

Stéphane HAUSSOULIER

Olivier JARDÉ

Pascal BOHIN

Sabine CARTON

Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT

Valérie DEVAUX

Virginie CARON-DECROIX

Margaux DELÉTRÉ

Guillaume DUFLOT

Guislaine SIRE

Françoise MAILLE-BARBARE

Monique EVRARD

Laurent SOMON

Frédéric DEMULE

Wilfried LARCHER

SESSION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE – LUNDI 23 JUIN 2025

Renforcer l'accompagnement à l'accès au pécule pour les jeunes majeurs

Motion présentée par les groupes La Somme en commun, Gauche démocrate républicaine, Avenir solidaire et durable

L'accompagnement financier est un élément clef de la sortie du parcours de la protection de l'enfance. Les jeunes majeurs pris en charge par l'ASE sont en effet dans la quasi-majorité des cas sans ressources propres et sans soutien familial ; ils sont donc beaucoup plus susceptibles d'être confrontés à la précarité dès leur majorité.

La loi du 14 mars 2016, relative de la protection de l'enfance, a prévu le versement aux jeunes majeurs ou aux mineurs émancipés pris en charge par les services de l'aide sociale à l'enfance (ASE), d'un pécule constitué à partir du versement de l'allocation de rentrée scolaire (ARS).

Depuis la rentrée scolaire 2016, l'allocation de rentrée scolaire (ARS), due au titre d'un enfant placé dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance (ASE), est désormais versée par la CAF ou la MSA sur un compte bloqué géré par la caisse des dépôts et consignations. Cette mesure est destinée à apporter une aide financière aux jeunes qui peuvent se trouver en grande précarité à la sortie de l'ASE et ainsi faciliter leur entrée dans la vie adulte.

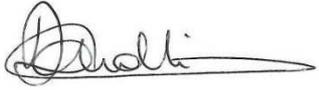
Ce « pécule jeunes majeurs » n'est restitué aux jeunes par la Caisse des dépôts qu'à leur demande, lorsque ceux-ci deviennent majeurs ou sont émancipés. Le directeur de la Banque des territoires, M. Olivier Sichel, directeur général par intérim de la Caisse des dépôts, a indiqué que le taux de restitution global du pécule était, en 2024, de 47,11 %. Ce taux est en hausse de 2,58 % par rapport à 2023 mais il demeure notablement insuffisant.

Il est prévu que le jeune soit informé de l'existence de cette aide lors de l'entretien de préparation à l'autonomie qui a lieu lors de ses dix-sept ans. Or de nombreux jeunes ne perçoivent pas ce pécule, principalement en raison d'un manque d'information concernant leurs droits et d'un manque d'accompagnement dans leurs démarches administratives.

De plus, le mineur ne dispose pas toujours d'un compte bancaire au moment où la CAF ou la MSA procède au dépôt des montants concernés.

Afin de pallier cette difficulté de non-recours, de renforcer l'accompagnement vers le « aller vers l'autonomie », le conseil départemental de la Somme s'engage à :

- ouvrir un compte bancaire à chaque jeune de l'ASE âgé de douze ans ou plus
- renforcer la communication et l'accompagnement pour la restitution de ce pécule.

			
Frédéric FAUVET	Zohra DARRAS	Laurent BEUVAIN	Angelo TONOLLI

Vœu déposé par les élus des groupes Unis pour la Somme et Somme droite, centre et indépendants ainsi que Wilfried Larcher et Frédéric Demule

Pour une meilleure prise en charge de la santé mentale des jeunes Samariens

Le 22 septembre 2024, le Premier Ministre Michel Barnier annonçait que la santé mentale serait la grande cause nationale pour l'année 2025. Réaffirmée en octobre lors du discours de politique générale, cette « thématique prioritaire » n'avait jusqu'à présent que partiellement été suivie d'engagements concrets.

Ce sujet mérite pourtant une attention de tous les instants, tant son importance dans notre société est fondamentale. Depuis plusieurs années, des indicateurs alertent sur la santé mentale dégradée des jeunes en France. Réalisée par Santé publique France, une étude montrait qu'en 2021, près de 21% des 18-24 ans avaient connu un épisode dépressif au cours des 12 derniers mois, contre 11,7% en 2017. Une enquête plus récente, réalisée en 2022, montrait quant à elle que 14% des collégiens présentaient un risque important de dépression. En parallèle, un rapport de la Cour des comptes publié en 2023, soulignait que le nombre de pédopsychiatres en France avait diminué de 34% entre 2010 et 2022.

Les causes de l'explosion du nombre de troubles psychologiques auxquels sont confrontés nos jeunes sont multiples. La pandémie de Covid-19 et les restrictions sanitaires mises en place entre 2020 et 2021 ont clairement joué un rôle, tout comme la situation géopolitique internationale et l'évolution du climat. Le harcèlement scolaire est également l'un des principaux responsables de cette situation de mal-être. C'est la raison pour laquelle notre assemblée départementale a souhaité en faire une priorité de son action au sein des collèges. Par la mise en place d'ateliers innovants visant notamment à travailler sur l'empathie, le soutien aux référents harcèlement et le déploiement d'une campagne de sensibilisation, nous sommes à pied d'œuvre pour lutter contre ce phénomène dévastateur.

Au lendemain du drame survenu à Nogent, impliquant un collégien de 14 ans, les annonces faites par le ministre de la santé vont dans le bon sens. La désignation, dès la rentrée 2025-2026 de personnels repères chargés d'identifier les signes précoces de troubles liés à la santé mentale sera un complément utile à la cellule d'intervention rapide développée par le Département de la Somme et la Région Hauts-de France, en lien avec la Direction des services de l'Education nationale de la Somme (DSDEN) et le Parquet d'Amiens.

Bien que l'amélioration des méthodes de détection soit cruciale, elle doit impérativement être suivie d'un renforcement de la prise en charge des enfants et des adolescents tout au long du parcours de soin. En ce sens, le recrutement de nouveaux psychologues de l'éducation nationale nous semble prioritaire. En mars 2024, selon un rapport de l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGESR) ils étaient 4.400 pour plus de 12 millions d'écoliers, collégiens et lycéens, soit 1 pour 2700. L'attractivité de ces métiers est essentielle et nécessite une mobilisation collective pour valoriser les parcours hospitalo-universitaires, soutenir la recherche française et veiller aux conditions de travail des pédopsychiatres tout en renforçant la formation des médecins et pédiatres, pour qu'ils puissent assurer un rôle de dépistage en première ligne.

Par ailleurs, le manque de financement des centres médico-psycho pédagogiques (CMPP) est une réelle source d'inquiétude. En 2022, le temps d'attente pour une première consultation était déjà de 6 mois en moyenne. L'amélioration de la détection entrainera inévitablement une hausse des enfants confiés. Sans moyens supplémentaires il existe un risque important de submersion avec des conséquences non négligeables sur la santé mentale des jeunes.

Enfin, il serait pertinent de travailler à la création d'une porte d'entrée unique pour informer, aiguiller et accompagner les jeunes en situation de détresse psychologique. Le foisonnement d'initiatives publiques, associatives ou privées est une richesse indéniable mais peut parfois désorienter les personnes qui en ont besoin, ne sachant plus vers qui se tourner. À ce titre, les Agences Régionales de Santé pourraient jouer un rôle déterminant de concertation et d'harmonisation au niveau local, en lien avec les autorités publiques, les établissements scolaires et les collectivités territoriales. Le réseau de « Maisons des Ados » déployé par notre collectivité pourrait parfaitement intégrer cette nouvelle configuration.

Afin que cette grande cause soit une pleine réussite, nous demandons au gouvernement et aux agences déconcentrées de l'État spécialisées en santé de davantage intégrer les collectivités territoriales, au premier rang desquelles les Départements, dans la construction de schémas locaux de prise en charge des problématiques de santé mentale des jeunes.

Ce vœu est adressé à :

- Mme. Catherine Vautrin, Ministre du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles
- M. Yannick Neuder, Ministre chargé de la Santé et de l'accès aux soins
- M. Hugo Gilardi, Directeur de l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France

Une copie de ce vœu est adressée à :

- Mme. Hélène Taillandier, Directrice de la délégation de la Somme de l'Agence Régionale des Hauts-de-France
- M. Pierre Moya, Recteur de l'Académie d'Amiens
- M. Xavier Bertrand, Président de la Région Hauts-de-France



Arnaud BIHET



Bertrand DEMOUY



Brigitte LHOMME



Christelle HIVER



Claude HERTAULT



Emmanuel NOIRET



France FONGUEUSE



Franck BEAUVARLET



Françoise RAGUENEAU

Hubert de JENLIS

Isabelle de WAZIERS

Jannick LEFEUVRE

Jean-Michel BOUCHY

Jocelyne MARTIN

Stéphane HAUSSOULIER

Olivier JARDÉ

Pascal BOHIN

Sabine CARTON

Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT

Valérie DEVAUX

Virginie CARON-DECROIX

Margaux DELÉTRÉ

Guillaume DUFLOT

Guislaine SIRE

Françoise MAILLE-BARBARE

Monique EVRARD

Laurent SOMON

Frédéric DEMULE

Wilfried LARCHER

A propos des menaces pesant sur l'activité du Planning familial

*Vœu présenté par les groupes La Somme en commun, Gauche démocrate
républicaine, Avenir solidaire et durable*

Fermetures d'antennes départementales du Planning familial, baisse des subventions, retraits d'agrément... la situation que vit depuis plusieurs mois le Planning familial est intenable ; il fait face à des coupes budgétaires sans précédent. En voici quelques exemples :

- Le Conseil départemental de la Drôme a décidé de fermer sept (sur 12) centres de santé sexuelle dans le département et de réduire de 20% les subventions octroyées à l'association.
- Le Département du Loiret a décidé une baisse de 10 % de sa subvention au Planning familial, soit une perte de 47 000 euros, pouvant conduire à la suppression de 2 postes.
- La présidente de la Région Pays de la Loire a supprimé la totalité des subventions allouées.

Pourtant, fermer un Planning familial ou baisser ses subventions, c'est arrêter les actions auprès des personnes qui en ont le plus besoin. A chaque fois, ce sont ces personnes face à des portes fermées alors qu'ils viennent chercher écoute et conseil.

Et pourtant, le rôle du Planning familial, acteur de prévention, d'écoute, d'information et d'orientation est plus que nécessaire. Cela fait 70 ans qu'il est sur le terrain et propose à chacun un accueil inconditionnel, anonyme et gratuit.

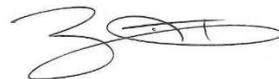
Sans le Planning familial, c'est la santé qu'on sacrifie ! Sans le Planning familial, c'est le pouvoir d'agir et l'autonomie des personnes à choisir que l'on abandonne !

Réduire les financements du Planning familial revient à s'attaquer à l'accès à la contraception, à l'avortement, à la prévention des Infections Sexuellement Transmissibles, à l'éducation à la sexualité, à la prise en charge des personnes victimes de violences sexuelles. C'est remettre en cause des droits acquis de haute lutte.

Nous souhaitons que le Planning familial puisse continuer à se battre pour une société où chacun a le droit de disposer de son corps, de faire ses choix et d'être accompagné dignement.

Dans notre département de la Somme, le Conseil départemental s'engage à être vigilant et à soutenir le Planning familial en accompagnant les actions qu'il conduit.

Adressé à : Mme Catherine VAUTRIN, Ministre du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles de France

			
Frédéric FAUVET	Josiane HEROUART	Laurent BEUVAIN	Julie VAST

SESSION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE – LUNDI 23 JUIN 2025

**A propos du doublement de la surface du centre de traitement
et de valorisation des déchets de la SECODE à Boves**

*Motion présentée par les groupes La Somme en commun, Gauche démocrate républicaine, Avenir
solidaire et durable*

Depuis 2023, la SECODE, filiale de VEOLIA qui gère le centre de traitement et de valorisation des déchets industriels et ménagers de Boves, souhaite doubler la surface de son centre actuel et opérer une extension, sur 50 hectares dans le cadre du projet VALOPOLE.

Ce projet d'extension du centre de traitement, qui gère déjà plus 285 000 tonnes de déchets par an, suscite depuis des années beaucoup d'inquiétudes chez les riverains qui se sont organisés autour de l'association « Contre un siècle d'enfouissement à Boves » et du « Réseau des citoyens engagés pour un avenir viable ». Ils sont mobilisés, autour de pétitions et de réunions d'information, pour sensibiliser les habitants aux risques contenus par ce projet d'extension et les organiser.

C'est ainsi qu'ont été relevées, particulièrement ces derniers mois, des émissions de sulfure d'hydrogène, dont se plaignent beaucoup d'habitants de la commune de Boves. 225 événements ont ainsi été relevés entre l'été 2023 et l'été 2024, dont 13% sont déclarés recevables et impliquent la responsabilité de l'exploitant.

A l'instar de ce qui se pratique pour les espaces naturels sensibles, le Conseil départemental de la Somme souhaite être pleinement associé à l'examen de ce projet afin de pouvoir prendre position et émettre un avis en toute connaissance de cause.

A cet effet, il mandate la Présidente du Conseil départemental de la Somme afin de saisir immédiatement Monsieur le préfet de la Somme de cette demande.

			
Zohra DARRAS	Jean-Louis PIOT	Guillemette QUIQUEMPOIS	Esra ERCAN

Pérenniser l'avenir de nos collèges samariens

Motion déposée par les groupes Avenir Solidaire et Durable, La Somme en Commun et Gauche Démocrate et Républicaine.

Engagement fort dans les discussions dans le cadre du projet de mandat en 2021, la non-fermeture d'un des 50 collèges publics de la Somme avait reçu l'assentiment de l'ensemble des groupes d'élus du Conseil départemental.

Alors que les mauvaises nouvelles budgétaires nationales se multiplient, la collectivité doit afficher un cap clair aux Samariennes et aux Samariens inquiets de voir leurs services publics et, en particulier, leurs établissements scolaires de proximité disparaître. En effet, la vitalité de nombreux coins de nos cantons est intimement liée à la permanence d'équipements scolaires du premier et du second degré. Grâce à leur présence, des familles s'installent dans les bourgs du secteur des collèges et participent au renouvellement générationnel alors même que notre territoire lutte pour inverser la tendance.

Au-delà de la pérennisation des enseignements dans les 50 collèges publics samariens, une réflexion parallèle doit être portée sur l'utilisation des locaux. Afin de maintenir la présence d'établissements scolaires sur notre territoire, le Conseil départemental sera amené à réemployer ou bien léguer une partie des locaux de certains collèges.

Ce travail, en plus des travaux de rénovations énergétiques à travers la programmation pluriannuelle des investissements dans les collèges, doit être mené en toute transparence avec les élus des différents cantons concernés et les acteurs locaux. La future animation de ces locaux en dépend. Sans cette concertation et cette réflexion commune, des locaux risquent de se vider sans trouver de réutilisation.

Ainsi, le Conseil départemental de la Somme s'engage à :

- **Ne pas fermer un seul collège jusqu'à la fin du mandat du Conseil départemental**
- **Ouvrir une réflexion sur l'ensemble des bâtiments des collèges publics, en particulier ceux dont une partie des locaux ne seront plus utilisés, en associant les élus et les acteurs locaux**

Angelo Tonolli

Esran Ercan

Julie Vast

Frédéric Fauvet

Laurent Beuvain

Session CFU – 23 juin 2025

Pour une concertation sur la nouvelle tarification de la cantine scolaire

Motion déposée par les groupes Avenir Solidaire et Durable, La Somme en Commun et Gauche Démocrate et Républicaine.

Levier des politiques départementales en matière d'environnement, d'agriculture - à travers les circuits courts - et de santé, les cantines des collèges samariens doivent rester accessible au plus grand nombre.

Dans le cadre de la session du 23 juin 2025, l'Assemblée départementale étudie le *rapport n°25.5.15* relatif notamment à la restauration dans les collèges. Le rapport fixe la nouvelle tarification d'un repas dans les cantines des collèges publics de la Somme pour l'année scolaire 2025-2026. Cette année est marquée par la revalorisation du tarif du repas pour un élève demi-pensionnaire non-bénéficiaire de bourse nationale de 0,20 € passant de 3,10 € à 3,35 €. Quant au tarif pour les élèves boursiers, il augmente également de 0,10 € passant de 2,70 € à 2,80 €.

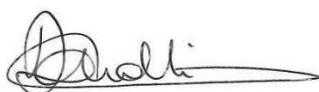
Cette modification des tarifs scolaires a été présentée sans concertation des élus. Or, lors de la réunion du Conseil départemental du 24 juin 2024, le groupe Avenir Solidaire et Durable avait présenté la *motion n°24.5.10* intitulée « Pour la cantine scolaire à 1 euro ». Ce texte proposait de lancer une expérimentation d'un repas à 1 euro pour les familles aux plus faibles revenus et de revoir une nouvelle échelle de tarification de la cantine scolaire plus progressive et plus juste.

Après débats en séances, le président du Conseil départemental avait déclaré souhaiter, en échange du retrait de la motion, « à ce qu'un groupe de travail puisse rapidement se constituer pour réfléchir dans le détail à ce que cela coûte ». Ce groupe de travail réunissant l'ensemble des sensibilités de l'Assemblée départementale devait « construire un dispositif intelligent », dans le même esprit que les travaux qui avaient eu lieu sur les paniers solidaires. Les porteurs de motion avaient accepté cette proposition et donc retiré leur motion.

Depuis, ce groupe de travail transpartisan n'a pas vu le jour. Et une nouvelle tarification scolaire a été proposée le 23 juin 2025 sans ce travail préalable.

Ainsi, le Conseil départemental de la Somme s'engage à :

- **Créer un groupe de travail représentant l'ensemble des groupes d'élus de l'Assemblée départementale pour réfléchir sur une nouvelle échelle de tarification scolaire pour l'année 2026-2027**



Angelo Tonolli



Esran Ercan



Julie Vast



Jean-Louis Piot

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'L' followed by a series of loops and a horizontal stroke.

Laurent Beuvain

A propos de la disparition des ateliers artistiques dans les collèges

Vœu présenté par les groupes La Somme en commun, Gauche démocrate républicaine, Avenir solidaire et durable

Des ateliers de pratiques artistiques, cofinancés par le rectorat et la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), permettent à des centaines d'élèves de collèges ou de lycées samariens de développer leur sensibilité par des pratiques artistiques, accompagnés en cela par leurs professeurs et par des professionnels de la culture (plasticiens, acteurs de théâtre...).

Des initiatives extrêmement variées ont ainsi pu voir le jour dans nos collèges et contribuent depuis des années à enrichir les connaissances des élèves, à leur fournir des repères utiles pour mieux appréhender le monde et tenter de le comprendre.

C'est donc avec consternation que nous avons récemment appris que les financements d'Etat de ces ateliers artistiques ne seraient pas reconduits l'année prochaine, condamnant du même coup ce dispositif.

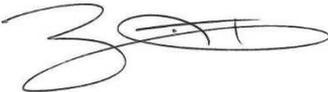
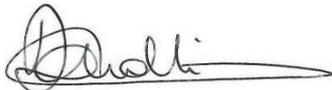
Le Conseil départemental de la Somme condamne cette disparition brutale des ateliers artistiques dans les établissements secondaires de la Somme et saisi les financeurs de ce dispositif pour leur demander instamment de revenir sur cette non-reconduction des crédits dédiés à ce dispositif.

Adressé à Mme Rachida DATI, Ministre de la Culture

Mme Elisabeth BORNE, Ministre de l'Education Nationale, de l'enseignement supérieur et de la Recherche

Copie à M. Pierre MOYA, Recteur de l'académie d'Amiens

M Hilaire MULTON, directeur de la DRAC des Hauts-de-France

			
Frédéric FAUVET	Catherine BENEDINI	Laurent BEUVAIN	Angelo TONOLLI

A propos de la réalisation d'une œuvre d'art à la caserne Maurice Garin, dans le futur centre de formation à la lutte contre l'immigration irrégulière

Vœu présenté par les groupes La Somme en commun, Gauche démocrate républicaine, Avenir solidaire et durable

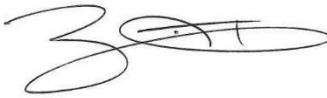
L'appel à projet pour la mise en œuvre du 1% artistique lancé récemment par la préfecture de la zone de défense et de sécurité nord, dans le cadre du futur Centre de formation à la lutte contre l'immigration irrégulière et clandestine, prévu sur le site de la caserne Garin d'Amiens, a suscité beaucoup d'émoi chez les associations qui aident et accompagnent les migrants, ainsi que chez des organisations syndicales d'artistes et des collectifs de plasticiens.

Qualifiée par ces derniers d'« appel à projet de la honte », cette intention du ministère de l'intérieur d'installer une œuvre d'art dans un centre de formation dédié à la lutte contre l'immigration, apparaît pour le moins maladroite et porteuse d'une intention provocatrice.

Réuni en session le 23 juin 2025, le Conseil départemental de la Somme demande aux autorités de l'Etat l'annulation de cet appel à projet.

Adressé à

- M. Bruno RETAILLEAU, ministre de l'Intérieur
- M. Bertrand GAUME, préfet de région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord.

			
Frédéric FAUVET	Zohra DARRAS	Laurent BEUVAIN	Esra ERCAN